

Avril 1998

N° 38

LE VENT DES BANCELS

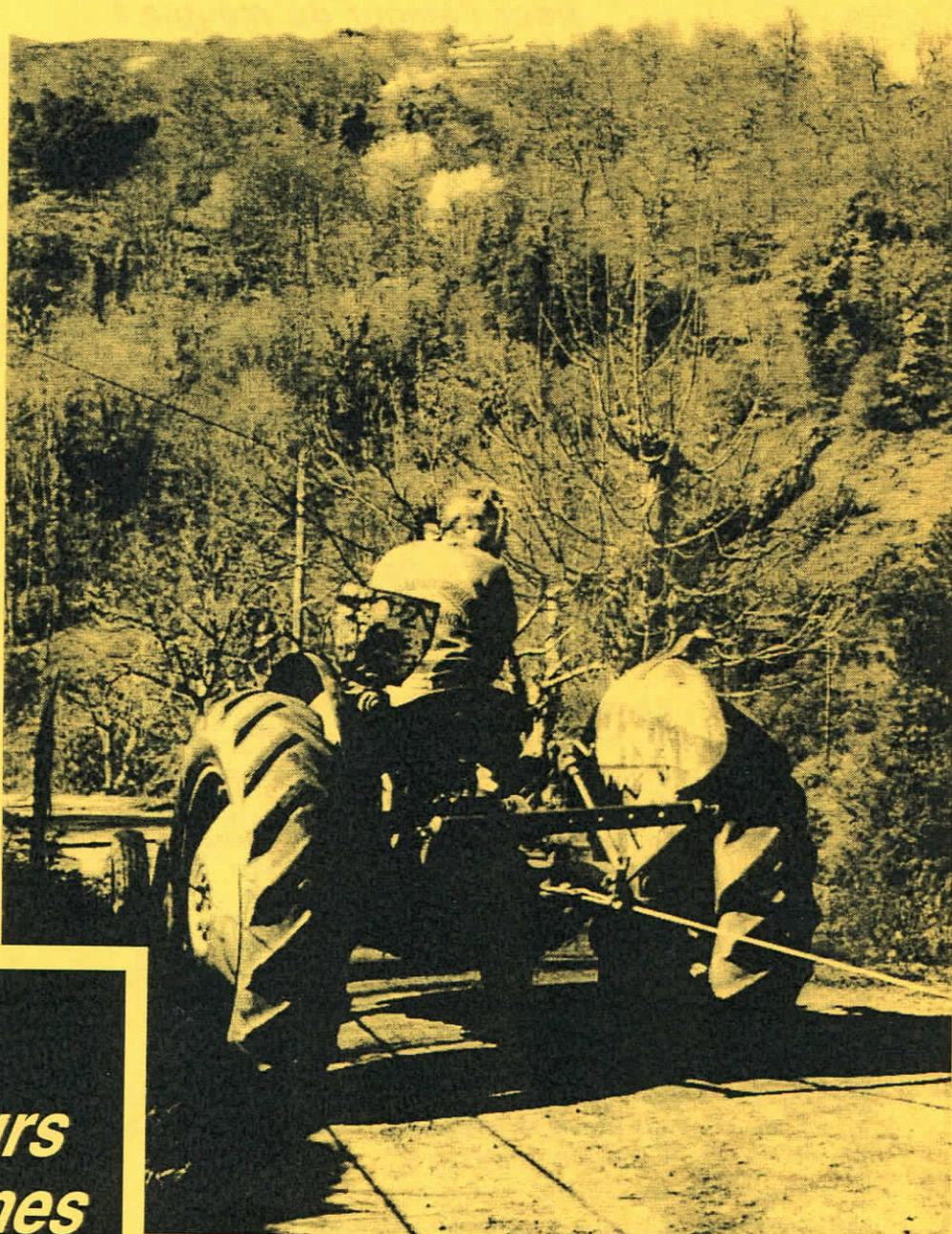
Prix de vente au numéro: 30 F

LA VIE COMMUNALE À ST ANDÉOL DE CLERGUEMORT
ET À ST FRÉZAL DE VENTALON (LOZERE)

**Air vicié:
L'A.M.I.**

**Dans l'œil du
cyclone:
Les dames de
Leyris.**

**Bise-Art, Blizart
Pour l'amour
du meuble !**



Dossier

**Agriculteurs
en Cévennes
entre Crêtes
et Bougès:**

**Subsister et s'installer
aujourd'hui...**

Sommaire

<i>Plume au vent</i>	
<i>Courrier des lecteurs</i>	4
<i>Brise municipale</i>	
<i>Le mot du Maire de St Andéol</i>	5
<i>Le mot du Maire de St Frézal</i>	6
<i>Vent de liberté</i>	
<i>À propos de l'Edit de Nantes...</i>	8
<i>Air vicié</i>	
<i>L'A.M.I.</i>	10
<i>Bise-art, blizart</i>	
<i>Pour l'amour du meuble !</i>	12
<i>Dans l'œil du cyclone</i>	
<i>Les dames de Leyris</i>	16
<i>Vent de la terre</i>	
<i>Agriculteurs en Cévennes (dossier)</i>	19
<i>Souffle de l'école</i>	
<i>Les châtaignes aux Espérelles</i>	27
<i>Regain de souffle</i>	
<i>Regain d'énergie !</i>	28
<i>Ah, lisez !</i>	
<i>Livre, mots croisés</i>	30
<i>Muses au vent</i>	
<i>Histoire de M. Epinard</i>	31
<i>Tempête de délibérations</i>	
<i>Conseils municipaux</i>	32
<i>En coup de vent</i>	
<i>Brèves et revue de presse</i>	34

LE VENT DES BANCELS.

Directeur de publication: Étienne Passebois, Maire de St Frézal de Ventalon.

Comité de rédaction: Pierrette Charton, Gisèle Chapelle, Stéphane Clarisse, Jeanne Girod, Ghislaine Guignier, Jacques Hugon, Julie Hugon, Florence Martin, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Anne-Marie Petit, Eric Tamisier, Etienne Passebois, Georges Pons Alain Ventura, et tous les enfants de l'école des Abrits.

Ont également participé à ce numéro: Bernard Bolze, Estelle Brasseur, Marie-Christine Lieber, Céline Mathieu, Sylvie Orio, Marie-Claire Ventura .

Imprimerie: Mairie de Saint Frézal de Ventalon.

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés des deux communes sur leur lieu de résidence à St Andéol de Clerguemort ou à St Frézal de Ventalon. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro: 30 F / n°

Abonnement à l'année (4 n°s): 100 F / an

Abonnement de soutien: 150 F / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de "Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.

Editorial

Faut-il persévérer ?

Faut-il fournir des efforts - et bien sûr des efforts bénévoles ? Faut-il engager la collectivité à dépenser une somme d'argent, même si elle n'est pas très importante pour publier 4 fois par an une revue intercommunale - n'oublions pas qu'elle intéresse 2 communes: Celle de St Frézal et celle de St Andéol - qui donne un souffle et une âme à nos collectivités et qui est appréciée par bon nombre de lecteurs (cf les témoignages que nous publions dans ce numéro) .

Je réponds largement oui.

Faut-il que ce journal, réalisé à partir d'une équipe qui n'est pas que des conseillers municipaux mais largement ouverte à toutes celles et tous ceux qui veulent participer à la vie du groupe -que celles ou ceux qui en ont été exclus lèvent la main ! - permette à chacun(e) de s'exprimer - en dehors de l'insulte ou de l'invective - mais en disant ce qu'il pense et ce qu'il croit être sa vérité.

Je dis encore largement oui.

Que maintenant cette équipe qui n'est pas constituée de professionnels et où la bonne volonté tient lieu d'expérience et de savoir faire commette quelques erreurs d'appréciation ou de jugement, je n'en doute pas.

Qu'elle rencontre des opposants, des détracteurs, des personnes qui ne sont pas de son avis et qui n'ont pas la même conception des choses où la même vision du monde, il ne faut pas encore en douter.

Mais c'est la loi du genre. Et comme disent les lorrains (!) : il n'y a que ma grand mère qui faisait des crêpes qui n'avaient qu'un côté.

Etienne PASSEBOIS

Règles du jeu

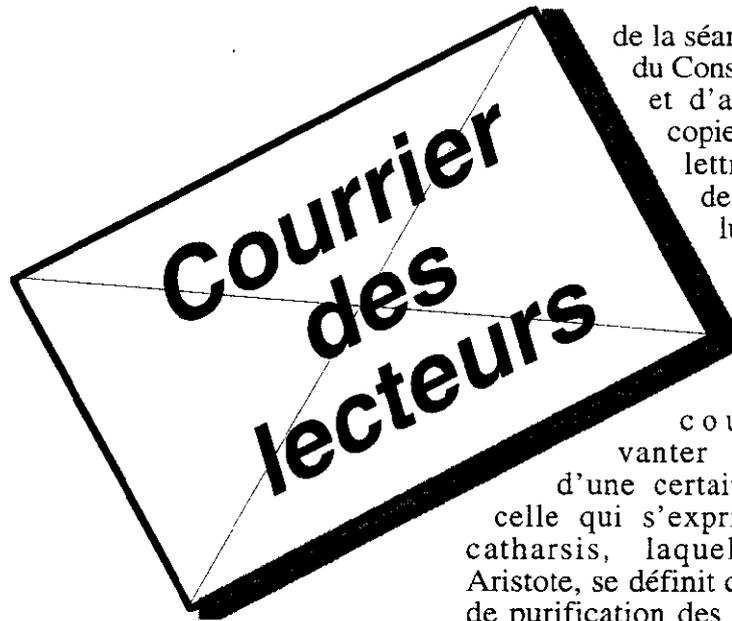
Une majorité des membres du Conseil municipal de Saint Frézal a souhaité répondre à une lettre de Julie Hugon, parue dans le numéro précédent du *Vent des Bancelis*, à propos de l'école des Abrits. Cette réponse a été voulue immédiate et le directeur de publication a donné son accord pour un tiré à part, distribué sans tarder comme un numéro ordinaire de la publication. Cet événement appelle deux remarques :

1/ La première concerne le fonds, c'est à dire la capacité pour chacun et chacune d'exprimer un point de vue, une opinion, une interrogation dans la plus grande liberté possible. La seule limite à cette liberté est bien sûr de ne pas diffamer une personne ou un groupe clairement identifié, de ne pas porter atteinte à sa réputation, d'exprimer courtoisement son désaccord. Ces confrontations sont saines et nécessaires.

2/ La deuxième a trait au "droit de réponse". Ce droit de réponse est à différencier d'une simple réponse. Comme son nom l'indique, le droit de réponse relève du droit. Si une personne s'estime gravement mise en cause par un article, elle peut demander au directeur de publication de faire paraître un droit de réponse. En cas de refus, la justice peut être saisie. Ce droit de réponse est inséré dans un numéro de la publication à paraître. Une simple réponse relève du débat ordinaire et il importe que toute personne puisse débattre normalement, à partir d'une publication, des enjeux collectifs. Il s'agit tout simplement de démocratie.

À l'avenir, la rédaction du *Vent des Bancelis* s'engage à une grande vigilance sur la teneur des articles parus, fussent-ils des courriers de lecteurs, mais ne publiera de droit de réponse que conformément à la loi. Notre débat doit rester ouvert, libre et témoigner dignement de points de vue différents.

Le directeur de la publication



Témoignages

Cette revue est très intéressante, instructive et vivante

Continuez longtemps !

Mme L-R.

Votre journal est vraiment bien. Je vous félicite de sa tenue et de ce qu'il contient (...) Beaucoup de communes pourraient prendre modèle (...)

Longue vie à votre journal !

Mme L.A.

Nous souhaiterions pouvoir reprendre certains articles de votre magazine "Le Vent des Bancelis" dans notre mensuel "36.000 Communes" et à cet effet nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous adresser régulièrement votre revue.

Fédération Nationale des Maires Ruraux

Les onze jouent à dix (histoire d'un carton rouge auto-décerné)

Avant reçu, probablement comme tous les habitants de Saint Frézal, un pli de Didier CALISTRI contenant d'une part, copie de la lettre que lui a adressée le Maire à la suite

de la séance du 3 avril du Conseil municipal et d'autre part, la copie de sa propre lettre au Préfet de Lozère pour lui signifier sa démission (*), j'ai

envie, une fois n'est pas coutume, de vanter les mérites d'une certaine violence, celle qui s'exprime dans la catharsis, laquelle, depuis Aristote, se définit comme "effet de purification des passions que produit la tragédie sur le spectateur".

C'est peut-être un peu beaucoup pour décrire ce qui s'est passé lors d'une séance de conseil municipal, mais si c'était le cas et si la catharsis, une fois encore, avait fait merveille, il faudrait sans tarder décerner à notre ex-conseiller municipal la médaille d'honneur de Saint Frézal de Ventalon pour éminents services ainsi rendus à la commune. Se constituer bouc émissaire à un moment crucial dans la vie de la collectivité ne manque pas d'un certain panache !

En cette période pascale de renaissance printanière, on peut être agnostique et néanmoins souhaiter que s'apaisent les passions et les rancunes et que reverdisse la sérénité. La "majorité plurielle" de notre Conseil municipal pourrait alors se manifester avec au moins autant d'efficacité que celle du Gouvernement.

Qu'est-ce qu'on serait bien à St Frézal !

Une proposition: enterrement solennel de toutes les haches de guerre le 12 juillet prochain, lors de la Fête communale.

Mais je n'ai pas vraiment l'impression qu'on en prend le chemin...

Étonnez-nous !

G. PONS

* N.D.L.R.: M. CALISTRI a démissionné de son mandat le 07-04-98.

Au delà de l'information strictement municipale, nécessaire à chacun, "Le Vent des Bancels" a la particularité de rendre compte de la vie en Cévenne, autant d'articles qui permettent de se situer et d'alimenter une réflexion.

Depuis un peu plus de deux ans déjà, St Andéol participe activement à la réalisation du "Vent des Bancels" à la plus grande satisfaction d'une majorité de ses habitants, toujours impatients de recevoir le dernier numéro. Lors du vote du Budget primitif, c'est à l'unanimité des membres présents, que le Conseil municipal a décidé de reconduire sa participation financière pour l'année 1998.

Cette volonté de coopérer à la réalisation du journal, ne constitue pas un acte gratuit, dont les buts seraient de se faire plaisir intellectuellement, ou de se faire valoir au travers d'une prose, souvent laborieuse et pas toujours d'une grande qualité littéraire. Il s'agit bien d'un acte politique, au sens large du terme, c'est à dire un engagement dans la vie de la "cité", disons la vie des quartiers, pour employer un mot plus d'actualité.

Au delà de l'information strictement municipale, nécessaire à chacun, "Le Vent des Bancels" a la particularité de rendre compte de la vie en Cévenne: Histoire tragique de l'époque Camisarde, petites histoires de la vie des hameaux ou "délire" d'un artisan coutellier sur le Mont-Lozère, autant d'articles qui permettent de se situer et d'alimenter une réflexion au sein de groupe, non pas dans le but d'aboutir à une pensée unique, mais bien au contraire de montrer la richesse que représente toutes ces différences.

La Cévenne d'hier n'existe plus, les schémas traditionnels d'organisation sociale et économique, balayés par l'évolution de la société, nous obligent à explorer de nouvelles pistes: intercommunalité, contrats verts, contrats pierres, fermes-relais, artisans et artistes ruraux, nouveaux pays, etc...

Le mot du Maire de Saint-Andéol de Clerguemort

Autant d'actions qui nécessitent de prendre des risques et sont sujettes à polémiques.

Le "Vent des Bancels", conscient de son enracinement en terre de tolérance, participe modestement au devenir de ce pays. Même si certaines maladroites peuvent être commises, évitons de lui jeter la pierre, ses pages sont un espace ouvert à toutes celles et tous ceux qui, dans le respect de l'autre, veulent contribuer à enrichir son contenu.

Aussi, au travers de ce privilège qu'est le "Mot du Maire", je tiens à saluer toutes les personnes qui prennent le risque de la critique et donne de leur temps pour participer à la rédaction de ce journal.

Qu'elles en soient remerciées. ■

Daniel MATHIEU

Ferme-relais du Salson:

À l'unanimité des présents, le Conseil municipal a adopté la convention. Cette initiative se situe dans le droit fil des réalisations importantes de ces dernières années

L se limitera, cette fois-ci à un seul thème: le bouclage du dossier Ferme Relais du Salson. On peut dire que cette affaire est quasiment terminée puisque les détails techniques de passage des uns aux autres vont se régler conformément aux exigences administratives habituelles.

Ça fait maintenant près de deux ans que nous en parlons au gré de nos articles mais il me semble - je dirai presque je suis certain, - que, comme dans le jeu du téléphone où une dizaine de participants ont à faire passer un message, le premier dit "je suis en bonne santé" et le dernier traduit "je suis malade", l'information n'est pas encore parfaitement passée, la clarté n'existe pas pour tous.

On va donc essayer d'expliquer encore, même si on sait qu'au delà des explications il subsiste toujours une difficulté pour intégrer une situation nouvelle et inhabituelle même si on sait que l'objectif n'est pas le plus courant et que le subjectif tient une si grande place.

faciliter l'installation de jeunes agriculteurs et qui donne à des collectivités locales (communes en particulier) des moyens financiers (subventions) pour faciliter cette installation. Car il faut bien se dire que nous ne sommes pas en 1930, même pas en 1950. À ces époques là, il y avait trop d'agriculteurs et il fallait les faire disparaître.

Dans cette première moitié du XXème siècle, les pouvoirs en place n'ont eu de cesse que de "vider" les campagnes. Qui partait à la guerre et s'y faisait tuer ? Les paysans. Qui allait alimenter les usines ou les administrations en expansion, qui allait s'entasser dans la "ville et ses attraits", les paysans encore. Qui vivait dans des conditions difficiles sinon déplorables: maisons sans confort, téléphone inexistant, électricité défaillante, moyens de communications par route, impraticables ... encore des gens de la terre !

Le mot du Maire de Saint-Frézal

Nous nous trouvons donc dans la situation suivante ou trois facteurs sont réunis.

Le premier: un propriétaire veut vendre sa propriété agricole comportant bâtiments et terres à des exploitants seulement. Vendre à des résidents secondaires ne l'intéresse pas.

Le deuxième: une disposition européenne (programme 5b) qui veut

Et puis quand on s'est aperçu que le pays contenait d'immenses territoires vides, le balancier s'est infléchi dans une autre direction: celle qui encourageait le maintien ou le retour. Et cela s'est fait à coup d'argent public: les adductions d'eau, les installations électriques ou téléphoniques et leurs kilomètres de câbles, les routes goudronnées... Ce ne sont pas les contribuables de nos petites communes qui les ont payées avec leurs seuls impôts !

Les agriculteurs plus spécifiquement ont été aidés pour améliorer leurs bâtiments, leurs terres, leurs troupeaux...



Bernard BOLZE

Les plus anciens, ceux qui ont connu les périodes dures, ceux qui se sont maintenus et ont résisté aux départs, s'en étonnent, s'insurgent parfois. Pourquoi pas nous ? Mais c'est pourtant la règle du jeu: Louis XIV n'avait pas de télévision; nos grands parents n'avaient pas de retraite et ne bénéficiaient pas de la sécurité sociale !

Parmi les plus jeunes il existe aussi quelques mouvements d'incompréhension: pourquoi certains bénéficient-ils de tels privilèges ? Encore faut-il pouvoir les assumer, avoir la force et le courage de prendre la responsabilité de s'installer sur une exploitation agricole pour la faire prospérer et y vivre !

Le troisième élément, enfin: deux jeunes couples viennent nous présenter "leur projet". Ils ne sont pas particulièrement fortunés; mais qui, disposant d'une "fortune" personnelle - même si un million de francs n'est pas forcément une "fortune" - va venir habiter et travailler dans une région de montagne pauvre, réputée "fragile" ?

Mais ils sont fermement désireux de s'installer dans ce coin de Cévenne et suffisamment volontaires - les circonstances nous le diront - pour résister à toutes les embûches qui se présenteront sur leur chemin.

Par ailleurs, combien de concurrents se sont présentés ? Que ceux qui nous ont amené un dossier - si léger soit-il - lèvent le doigt !

Fort de ces trois données (un propriétaire désireux de conserver à son domaine sa vocation agricole et suffisamment patient pour attendre, avant de percevoir le premier centime, que soient réglées les multiples démarches; des "porteurs de projet" désireux, capables de s'installer mais également obstinés pour franchir les obstacles qui se présentent à eux; des moyens financiers offerts par le P.D.R.), le conseil municipal se lance dans l'entreprise. Il faut lire les comptes rendus des débats pour en mesurer l'ampleur.

Mais le résultat est là et la dernière décision a été prise à l'unanimité des présents ! "Faut-il pleurer, faut-il en rire?" comme dit le poète. Plus prosaïquement faut-il se réjouir de cette initiative ou la déplorer ? Elle se situe dans le droit fil des réalisations importantes de ces dernières années: l'école maternelle, la maison communale, l'Ayrolle...

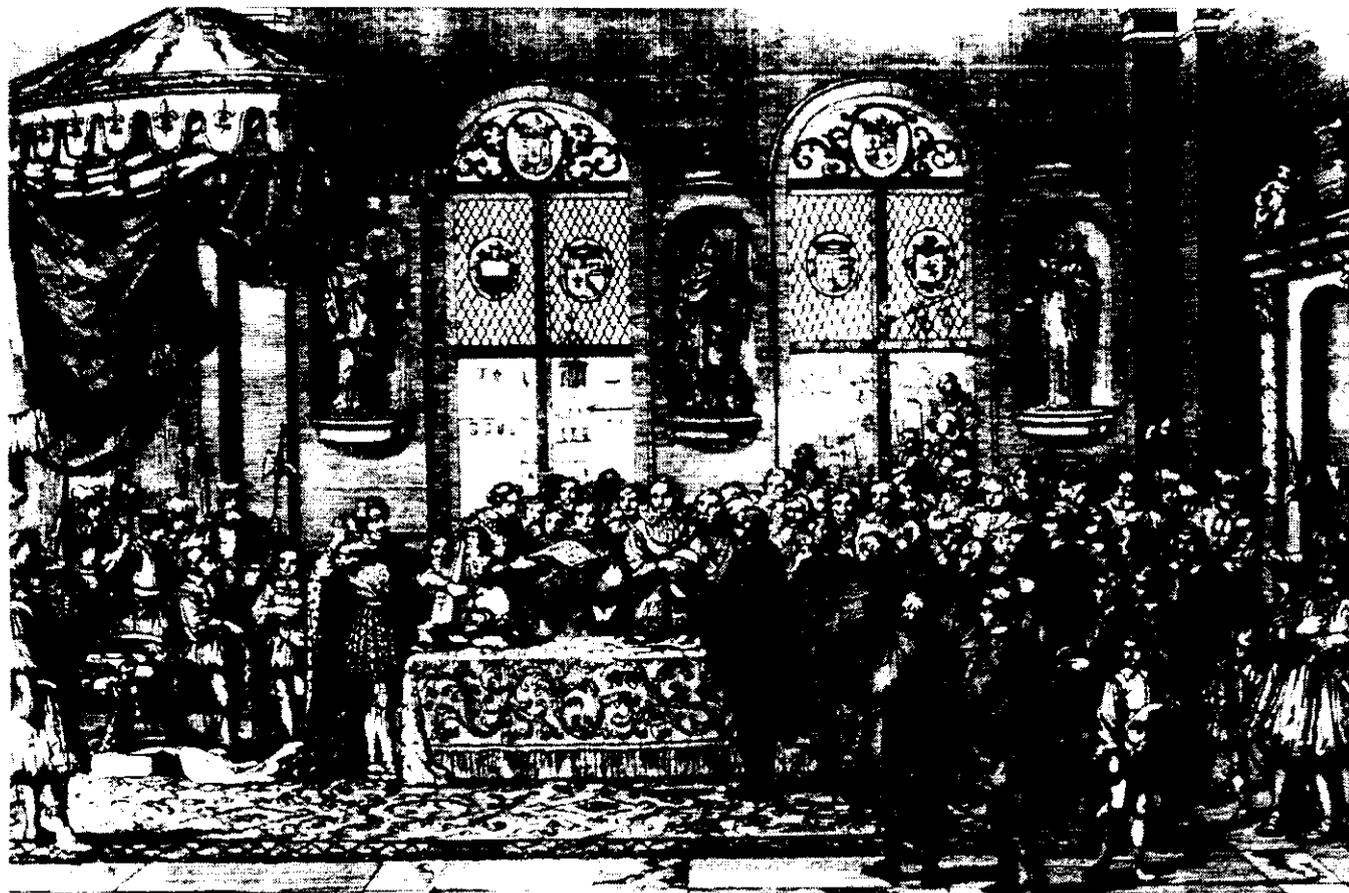
Elle va dans le sens de la vie.

À chacun, maintenant, d'apprécier. ■

Etienne PASSEBOIS
Mars 98

*Le Salson...
Première ferme relais.*

Ce que nous faisons ici dans le département ou encore plus précisément dans le canton, pour célébrer cet événement.



À propos de l'Edit de Nantes...

*Henri IV impose l'édit, au nom de la paix à restaurer et déclare l'édit perpétuel et irrévocable.
(Gravure par Jan Luyken: Collection Viollet)*

400ème anniversaire (avril 1598- avril 1998)

Je ne vais pas écrire un article sur l'Edit de Nantes, la place de la réforme, les massacres et les exactions de la fin du XVIème siècle, l'arrivée d'Henri de Navarre au pouvoir et la décision du "bon roi" qui a conduit à un bon édit comme on souligne dans la tradition scolaire ...

J'en suis incapable n'étant ni journaliste ni historien compétent. Et puis, il y a, ces temps derniers, tellement d'excellentes productions que chacun pourra parcourir pour se documenter à

loisir. Le Monde a fourni une belle étude au lendemain du 18 février 98 où a eu lieu, à l'Unesco (Paris), la manifestation officielle inaugurant la commémoration de l'Edit; les journaux régionaux et locaux y sont allés de leurs articles - et d'autres suivront certainement - Je dois signaler le très intéressant Hors-Série paru en Février des deux revues catholique et protestante = la Croix et Réforme qui, travaillant de conserve, ont présenté des études sur les événements passés mais aussi sur les situations actuelles.

Il faut également souligner la parution d'ouvrages plus importants, spécialisés certes mais de lecture relativement aisée - nous avons bien simplifié depuis Théodore de Beze ou Agrippa d'Aubigné! -. J'en cite quelques uns qui me paraissent les plus aisés à trouver: -"1998, l'Edit de Nantes" de Bernard Cottret dont on a pu dire qu'il s'agissait de "500 pages informées, mordantes, et, pour les textes rassemblés, d'une souveraine et éclatante beauté".

- "L'Edit de Nantes, chronique d'une paix attendue" par Janine Garrisson
- "L'Art de la Paix". par Janine Garrisson et Michel Rocard
- "L'Edit de Nantes", une histoire pour aujourd'hui- par Pierre Joxe.

Je me contenterais donc de présenter "ce que nous faisons ici" dans le département ou encore plus précisément dans le canton, pour célébrer cet évènement.

Et d'abord pourquoi nous le faisons? on peut se rallier aux raisons presque officielles, philosophiques ou politiques qui sont à l'origine du mouvement national:

- Cet édit est un des éléments importants de l'histoire des protestants en France.
- Il est la tentative d'une régulation entre la politique religieuse, il permet la coexistence religieuse et fait que la religion du roi n'est pas forcément religion d'état. Bref, il constitue les prémices de la laïcité. Mais nous avons voulu peut-être et avant tout, mettre en évidence, dans notre région, les témoignages forts qui existent de cette période afin de les valoriser et d'en assurer leur reconnaissance culturelle, non pas seulement pour l'année 1998 mais pour les années futures.

Comment nous le faisons?

Au niveau du département, avec le service des archives, nous travaillons à partir de la remarquable exposition nationale réalisée par le ministère de la culture. Elle comporte 20 affiches 80x120 cm en quadrichromie. Nous la complétons en y intercalant 10 affiches supplémentaires qui montrent dans cette Lozère, pourtant aujourd'hui majoritairement catholique, la place de la Réforme, les effets de l'Edit de Nantes et peut-être plus profondément, du moins pour les Cévennes, les terribles effets de sa révocation.

Cette exposition circulera dans le



département de juin à novembre 98.

Elle sera successivement à Meyrueis, à Florac, au Pont de Montvert, à Vialas, à Ste Croix Vallée Française, à Mende. Il appartiendra à chacun de se renseigner sur la date exacte de son installation dans le lieu qui lui convient.

Plus modestement l'équipe des journaux "le Vent des Bancelis" de St Frézal et "du Trenze au Luech" de Vialas est en train de composer une plaquette sur un "Itinéraire Camisard" qui nous amènera, à pied ou en automobile sur un parcours de Génolhac au Pont de Montvert en passant par le Collet de Dèze, Lespinas, Champdomergue, Vialas... et autres hauts lieux de ce 18ème siècle commençant.

Dans le cadre du Festival Nature organisé par le P.N.C., le mercredi 24 Juillet prochain et pour la journée à partir du Pont de Montvert, sera organisée une randonnée en automobile qui permettra de parcourir tout l'itinéraire. Je participerai à son animation.

Nous formons des vœux pour que ces initiatives intéressent un bon nombre de personnes et surtout pour que leur effet ne se limite pas à cette seule année de 400ème anniversaire mais se poursuive pour assurer à notre secteur la reconnaissance et la pérennité de la dimension culturelle.

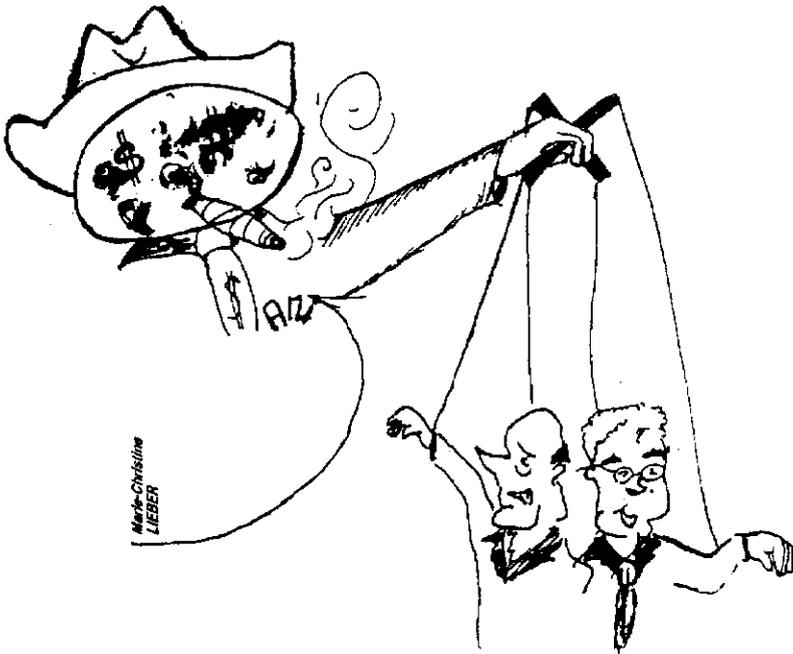
Si tel pouvait être le cas, nos efforts n'auraient pas été vains!

Etienne PASSEBOIS

Henri IV
"Henry par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre.
A tous présents et à venir

Salut."

L'Accord Multilatéral sur l'Investissement consiste, pour les états signataires, à garantir les profits des grands groupes financiers qui souhaiteraient investir dans l'un de ces pays.



“Citoyen responsable”, “Éducation du citoyen”, etc...

Mais alors que trame-t-on dans ce pays sans consulter le citoyen que nous sommes?

Il me fallut dix minutes pour passer de l'étonnement à l'indignation puis à la colère et enfin au plus profond abattement!

Une envie de baisser les bras et d'arrêter le temps. Mais après quelques jours de réflexion, l'idée de partager ma découverte avec tous les citoyens bornés, floués, bercés de mon entourage m'a décidée à écrire cet article.

Un secret bien gardé

Eh bien voilà: Notre gouvernement s'apprête dans le plus grand secret, en dehors des débats

À l'insu des citoyens: L'A.M.I.!!!

C'était un beau dimanche matin qui commençait. Avec l'envie de prendre la vie “cool”. Mais d'abord un peu de lecture pour se mettre en forme avant d'entamer la journée. Au hasard, j'ouvre à la page 22 “le Monde diplomatique” et mon regard accroche une partie d'un titre. Les mots: “A l'insu des citoyens” en disent assez long pour aiguïser ma curiosité, d'autant que l'on nous rabat les oreilles avec ce vieux mot de citoyen qui tente de se refaire une seconde jeunesse: “Débat citoyen”,

parlementaires, à signer avec 28 autres pays riches de cette planète un: “ACCORD MULTILATÉRAL sur L'INVESTISSEMENT” joliment baptisé l'AMI. Cet accord consiste pour les états signataires à *garantir les profits des grands groupes financiers* qui souhaiteraient investir dans l'un de ces pays. Pour ce faire, aucune disposition légale des états ou collectivités locales ne semble pouvoir freiner l'appétit des investisseurs.

Les mesures de protection de l'environnement, de préservation des ressources naturelles, voire même de santé publique ne résisteraient plus à une entreprise déclarant devant un tribunal international, créé à cet effet, que ces mesures “gouvernementales” sont

susceptibles de restreindre leur capacité à tirer profit de leurs investissements" (1). Les états seraient même tenus après jugement, à verser aux "entreprises transnationales ou aux établissements financiers" (1) des indemnités très lourdes, prélevées bien entendu sur les contributions de ses propres citoyens! ! (un exemple: Dans un cadre proche de ce que sera l'AMI, le Canada vient de se faire rappeler à l'ordre par la compagnie américaine Ethyl pour avoir interdit de mettre sur le marché canadien un additif à l'essence, neurotoxique, fourni par Ethyl. Si la compagnie gagne les canadiens lui verseront 251 millions de dollars.)

Tout pour le profit capitaliste

Mon abattement fut à son comble lorsque je parcourus ces lignes: "Autre droit à indemnisation des investisseurs: la *protection contre les troubles* (dixit l'AMI). Les gouvernements sont responsables à l'égard des investisseurs des *troubles civils, des révolutions, état d'urgence ou autres événements similaires*" (redixit l'AMI).

Cela signifie qu'ils ont l'obligation de garantir les investissements étrangers contre toutes les perturbations qui pourraient diminuer leur rentabilité, telles que mouvements de protestation, boycottages ou grèves". (1)

- Quel sera alors l'état assez fou pour ne pas réprimer dès le premier jour des grévistes qui pourraient paralyser l'économie (penser aux routiers) et s'exposer à une forte amende pour entrave à la liberté d'entreprise?

- Quel sera l'état assez fort pour imposer des réductions de temps de travail à une entreprise étrangère installée en France?

- L'état ne pourra plus subventionner, donc favoriser, ni la SNCF ni l'EDF ... ni même ses agriculteurs face à la concurrence planétarisée et dérèglementée.

Victoire par K.O.

Ces entreprises en un mot se retrouvent au dessus des politiques nationales (ou locales). C'est la fin d'une politique industrielle, agricole, sociale, nationale.

À l'heure où paraîtront ces lignes, il sera déjà un peu tard pour se mobiliser, car le dernier round des négociations a eu lieu à Paris au siège de l'OCDE (2) les 16.17 et 18 Février et l'accord sera soumis à signature des ministres concernés fin Avril, début Mai.

Aux armes citoyens

Il se trouve que nous sommes en période électorale et comme on le sait les promesses fleurissent avec le printemps !

- On lit ici, que la côte languedocienne doit être préservée des bétonneurs: Mais cela n'est-il pas une atteinte au droit de bétonner pour le plus grand profit des investisseurs? ?

- On lit par là une volonté de préserver l'environnement: mais comment pourra-t-on opposer des règlements à ceux qui justement le polluent pour leur plus grand bénéfice?

- On lit encore, qu'il faut préserver l'emploi local, favoriser les petites entreprises ou orienter les investissements au service de l'intérêt collectif: mais ces objectifs sont hors la loi dans LA LOI DE L'AMI ! ! ...

Que nos élus actuels et futurs nous disent aujourd'hui où est le rôle du citoyen où se borne le pouvoir que nous lui confions. Qu'ils évitent de nous bercer de promesses et débattent avec nous des vrais enjeux de cette fin de millénaire !

P.S: Aux U.S.A. comme en Europe, les législateurs et les citoyens ont été tenus dans l'ignorance des transactions de l'A.M.I.. Grâce à la vigilance de mouvements de citoyens une copie du texte est aujourd'hui accessible sur INTERNET à l'adresse:

WWW Monde Diplomatique.Fr/md/dossiers/ami/

Marie-Christine Lieber
Vimbouches / St Fréal de Ventalon

(1) le Monde diplomatique de Février 1998

(2) O.C.D.E.: Organisation de Coopération et de Développement Économique créée en 1961. Organisme de concertation et d'étude. Il n'est ni une personne juridique ni composé de représentants démocratiquement élus.

Nom: TRÉLEVIER
Prénom: Jean-Claude
Adresse: Le Viala St Frézal
de Ventalon
Profession: Ébéniste
Restaurateur de meubles
anciens
Signes particuliers:
- Passionné de marqueterie.
- Aime tous les meubles qui
parlent.
Bise art - Blizart...



Pour l'amour du meuble !

Assis autour d'un bon feu de cheminée nous faisons la connaissance de Jean-Claude, jeune retraité, installé au Viala depuis peu...

Pourquoi ébéniste?

En fait on m'a laissé le choix, à quatorze ans, entre l'école Lenôtre, pour devenir paysagiste, ou l'école d'Alambert qui regroupait tous les métiers de l'imprimerie et de l'ébénisterie. On visitait et on choisissait. Le choix était une chose importante - d'après ce que l'on ressentait: alors, ici l'odeur du bois... les choses à réaliser... je suis rentré dans cette école à quatorze ans et j'ai fait quatre ans d'apprentissage.

La première année on étudiait le bois, les espèces, les essences puis, on apprenait à tenir un outil. À partir du deuxième trimestre, on fabriquait ses propres outils. Tous les rabots que j'ai encore maintenant datent de cette époque. C'était de bons outils !

On commençait aussi à faire des meubles de cuisine: tables, chaises, tabourets...

Ce n'était pas encore des cuisines intégrées?

Eh non! et puis au troisième trimestre c'était déjà le bahut de cuisine.

La deuxième année on attaquait vraiment le vif du sujet avec des meubles de décoration et parallèlement on suivait des études générales, Histoire de l'Art, Dessin Industriel, Technologie, d'un niveau de seconde.

On prenait un arbre ... on en faisait un meuble. La troisième année - C.A.P. - on fabriquait des meubles de grand style Louis XIII, Louis XIV, de la sculpture, des meubles découpés...

Tu utilisais un tour à bois?

Bien sûr! À l'époque le métier était différent. Maintenant tout est machine. Dans mon atelier, il y a le minimum de machines. Juste ce qu'il faut pour ne pas peiner. Je ne suis pas "machiniste". J'ai cette "mentalité" là, aussi. Il y a des courbes qui passent à la machine et, certaines choses qui demandent une finition main.

Avec quels outils à la main?

Des gouges, des ciseaux à bois, ...

En quatrième année on supervisait tout. On attaquait le placage. Ce n'était plus des exercices, on faisait un "chef d'œuvre" comme les Compagnons du Tour du France.

Et toi, qu'as-tu fait comme meuble?

Moi, j'ai fait du placage, beaucoup de placage... J'ai fait une petite desserte Louis XVI tout en placage, bois de rose, bois de violette, des filets en plus!

C'est quoi le bois de rose, le bois de violette?

Ce sont des bois exotiques. Le bois de violette est violet et sent la violette au ponçage.

Le bois de rose a la subtilité de la rose... c'est beau, ça sent bon!... J'ai une planche en bois de violette, c'est mon trésor... Le problème est que j'ai tellement "d'à priori" pour ces bois que je ne m'en sert pas.

Tu attends toujours une meilleure occasion?

Oui... Je vais mourir avec ça!

Et c'est l'école qui garde les pièces?

Eh oui. C'est un peu un piège. Il y a une salle d'exposition, on voit ces pièces, on se dit: Dans quatre ans je saurais faire ça! Ça chatouille...

Et ces bois, on s'en sert presque exclusivement pour du placage?

Oui. Moi, vu mon grand âge, j'ai eu un avantage, c'est de travailler en placage épais. Maintenant c'est du 6/10ème, presque de la feuille d'or... Ce sont des bois précieux, plus personne n'utilise de ces bois là.

Tu passais un autre diplôme en même temps que le C.A.P.?

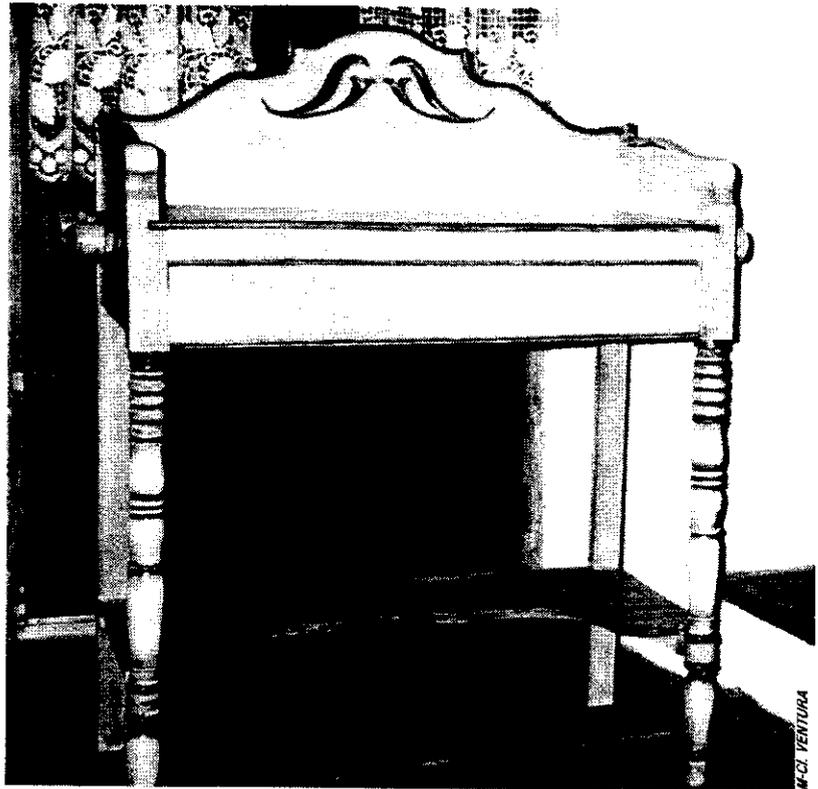
Non, non à l'époque ce n'était pas nécessaire. Maintenant, on cherche les diplômes, le bac technique... B.T.S... À l'époque le C.A.P., et on ne te posait pas de question.

Et à l'époque il y avait du travail?

En sortant de l'école, on avait un contrat de cinq mois avec une boîte. Mon premier contrat était avec un sous-traitant de Schneider. Quelqu'un qui fabriquait les anciennes télévisions en bois... Je suis resté cinq mois moins un jour!... Quand on a fait de la sculpture, de la marqueterie, du vernis au tampon, on ne peut pas aimer ce travail! Mais on était assuré d'un travail lucratif.

Après Schneider, en 1956-57, j'ai déboulé dans le faubourg St Antoine. C'était fabuleux. Je fabriquais. J'ai travaillé pour anciennement "LEVITAN". On me donnait des photos et je faisais les meubles. Maintenant le faubourg n'existe plus. Il n'y a que des marchands. En 56-57, il y avait des ateliers partout plein les maisons. Parfois je débauchais à 18h. du cinquième étage et le lendemain du deuxième retournais au sixième. La consigne de nos profs à l'époque c'était: "Faites"! Et on nous appelait les "petites mains"! Quand tu penses que maintenant les gens sont artisans!... Ils ont une mauvaise formation de deux ans, je dis bien mauvaise formation, et ils se lancent... Tu t'étonnes des problèmes!... Nous, on avait quatre ans de formation dix heures par jour. Je rentrais chez moi tous les trimestres seulement. Les deux premières années, un vidage par trimestre, il fallait réussir. Rue Faubourg St Antoine je bossais cinquante heures par semaine, des fois soixante cinq mais les payes étaient monumentales... Pour LEVITAN, c'était plus que ça!... On faisait une semaine des salles à manger, une semaine des chambres à coucher. Si on n'avait pas fini, on y allait, on bossait, on bossait...

Par contre, quand je suis rentré de l'armée, il n'y avait pas de travail. J'ai fait un laps de temps du travail au "boni". Plus tu bosses, plus tu gagnes... Par exemple tu fais des salles à manger: la première pièce, tu as le R.M.I., la deuxième t'as le S.M.I.C., la troisième c'est le confort et la quatrième c'est le luxe!... Faut pas le faire longtemps, ça te détruit... Mais j'ai gardé de cette expérience là une vitesse de travail et une grande



Meuble laqué craquelé

efficacité. Après intervient la restauration de meubles anciens.

A Paris toujours?

Non, à Lyon... because vie privée! Je ne trouvais pas de travail. Je me levais le matin à six heures je faisais les boîtes...

C'était en quelle année?

C'était donc en 1959. Tous les gens qui étaient dans les ateliers me disaient: change de métier, rentre chez Renault, chez Peugeot! En face j'avais un Troc-Puce. Le gars y trimait comme un malade. Moi je ne faisais rien, je m'embêtais, j'angoissais. Alors, je lui ai proposé un coup de main. Je l'ai aidé et puis, il m'a dirigé chez son beau-père qui avait un atelier de restauration. C'était un samedi matin, le samedi après-midi j'étais embauché. Et j'ai refait quatre ans d'un nouvel apprentissage parce que la restauration c'est complètement différent. La fabrication c'est une chose, la restauration... il faut tenir compte de la fabrication... essayer que ça ne se voit pas... apprendre des combines...

Et là, tu t'entendais avec ton patron?

Pas trop... j'avais déjà une âme d'artisan!

Pourquoi n'y avait-il pas de travail pour un ébéniste à cette époque?

C'était la grande époque du polyester. On était même assez avancé dans ce domaine. On faisait déjà de la "photo" c'est à dire, que les chambres à coucher, les salles à manger en acajou, ce n'était plus du placage, c'était du négatif photo. On photographiait une pièce de bois. On gardait les négatifs et on les collait à la place du placage, sur le bois. On vernissait au polyester -4 mm-. Les gens de notre âge ont tous eu ça! des salles à manger avec des bahuts de deux mètres cinquante... avec des damiers, des pieds tout maigres avec un gros bronze!



●●●
Donc, tu as fait de la restauration? Dans quel quartier?

A la Croix Rousse. J'ai failli ne pas y rester. Pendant six mois personne ne m'a dit bonjour.

Tu étais parisien?

Bien sûr... si longtemps après il m'en reste l'accent!... et puis finalement, je me suis fait des amis.

Et la restauration t'a-t-elle intéressé? Ça doit être agréable aussi de toucher de beaux meubles anciens?

Bien-sûr. En plus à Lyon, c'était une plaque tournante, c'était une ville assez "bourge", "friquée". Et puis, c'était une école du meuble. Il y avait des ateliers, il se fabriquait de beaux meubles.

J'ai eu la chance de travailler sur des épinettes du XVème siècle... des meubles signés... Enfin j'ai souffert pendant quatre ans!

Ça fait huit ans d'apprentissage au total?

Oui! Presqu'une médecine...

Y a-t-il du plaisir à restaurer? autant qu'à créer?

Je crois que, dans la restauration, il y a un côté "vieux", c'est de faire que la restauration ne se voit pas. Moi j'ai poussé le vice plus loin. J'ai fait des copies plus vraies que vraies... des copies qui se sont vendues même en salle des ventes... La création, c'est toujours entre l'échec et la réussite, alors que, faire une copie conforme par rapport à un marché, si on la réussit, c'est vraiment bien! Moi, je préfère la restauration. Il y a déviation là aussi. À force de restaurer on oublie la création. Je n'ai

sont faites à la machine mais, le bois est là, les gens retravaillent pleine matière...

Bien, reprenons: "École d'Alambert - Faubourg St Antoine - Croix Rousse..." Et après?

Après, je me suis mis à mon compte, avec la bénédiction du Monsieur qui m'a tout appris. Il aimait beaucoup son travail mais, il était complètement asocial... moi, presque pareil... On avait des relations très frottées... Mais le jour où je lui ai dit "Tchao"... je m'installe, il m'a dit "c'est bien!". Et je me suis installé plein centre Lyon.

Et ça a bien marché tout de suite?

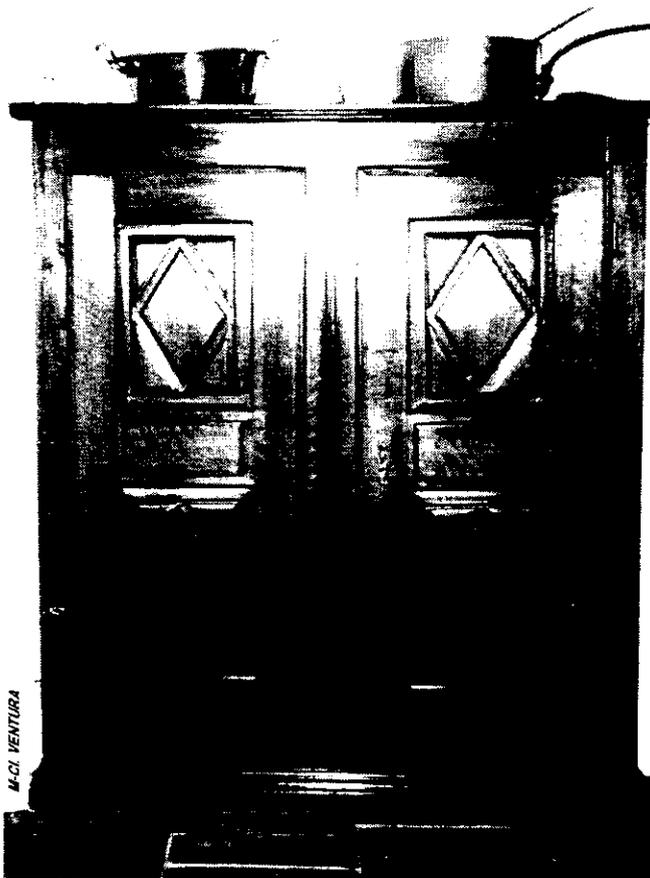
Oui. A partir du moment où j'étais à mon compte je n'ai fait que de la restauration. J'avais des antiquaires comme clients car je travaillais déjà pour eux. En fait je crois que dans la vie - et c'est ce qui manque à l'heure actuelle - il faut être gonflé, se lancer... J'ai lancé quelques défis et ça m'a fait des clients qui me sont restés fidèles plus de vingt ans. J'ai le souvenir d'un guéridon avec une marqueterie de quatre millimètres d'épaisseur qui représentait un char romain et autour il y avait des filets faits à la main, noir, blanc, rose, et le support s'était fendu, on pouvait y passer le doigt. C'était un truc Charles X, assez beau. Je travaillais, j'étais pas censé entendre... Le patron disait: je ne sais pas comment faire... Je me suis retourné et j'ai dit: je le fais. Je l'ai réparé. Quand ça a été fini le patron m'a dit: "Tu vas le livrer toi même!". C'était dans les années 60, cet antiquaire m'a donné cinquante francs de pourboire... je ne sais pas si vous imaginez! À partir de ce moment là je n'ai fait que de la marqueterie et du vernis au tampon.

C'est quoi le vernis au tampon?

C'est un vernis fait à base de gomme laque extraite d'un arbre d'Orient. On le fond à l'alcool et on le passe avec un tampon de laine recouvert de coton. Le secret c'est la durée... prendre le temps de faire des huit et des zéros et des huit et des zéros... Contrairement à un polyester où on met trois à quatre millimètres sur le bois, avec un vernis au tampon il n'y a pas quatre dixième de millimètre. On ne voile pas le bois. Sur de l'orme par exemple c'est un miroir. Les pianos, les Pleyel de nos grands-parents, il fallait trois ans pour les vernir. Au tampon on ne voilait pas le son. Le vernis au tampon... ou tu as la main, ça marche en cinq heures... Ou tu n'as pas la main... ça ne marchera jamais...

Et, tu avais une devanture?

Non, non, un atelier. Ça n'a pas été facile au départ... j'ai démarré, j'avais vingt neuf ans. Les autres avaient plus, comme moi maintenant. Je me rappelle mon premier client: C'était un "toubib" qui promenait un caniche et, tous les jours, ce type s'arrêtait devant chez moi. Un jour il est entré et m'a dit: "Voilà j'ai des meubles à restaurer. Qu'est ce que vous pouvez faire?". Il m'a emmené chez lui... et là, je suis resté petit. Il a dit à sa femme: "qu'est ce qu'on lui donne en premier? La commode Louis Philippe qui est dans le couloir?". Si j'avais pas eu faim et si c'était maintenant j'aurais dit "au revoir messieurs dames"... Quand tu crois en toi, que tu as quatre années derrière toi et quatre ans



M.C.I. VENTURA

Armoire cévenole

plus du tout envie de travailler du bois neuf. D'abord il faut plus de matériel, les bois sont chers...

Est-ce qu'il se fabrique encore beaucoup de meubles dans ces beaux bois?

Oui. Je suis même étonné. Il y a un regain, des gens qui travaillent bien, les sculptures

d'apprentissage, plus un peu d'orgueil... enfin, à l'époque... j'ai pris le travail !...

Tu ne faisais pas de devis ?

Non, et, ça c'est important ! On ne m'a pas demandé de devis. J'ai fini ma vie professionnelle à faire des devis, à me dire : bon, maintenant, je travaille pour rien. Alors où tu n'aime pas ton métier et tu laisses tomber où, tu deviens un "faisan"... J'ai échappé à ça... Ce qu'il faut, c'est une aisance. Il y avait une confiance. De toutes façons si j'avais raté cette commode je n'aurais pas fait le reste.

Et pour faire tes prix ?

Par rapport au temps passé. Si t'as un pépin en route, t'en es de ta poche ! Ça c'est le confort de travailler. On t'amène une pièce signée, une épinette du quinzième, tu la réparas, la portes chez l'accordeur, tout marche... c'est extra... Le rapport au fric a fait que j'ai éliminé les antiquaires. Plus on avançait, plus les antiquaires tiraient sur la corde et à la fin, au lieu de mettre de la colle, j'ai mis un clou... J'ai donc fini ma carrière sans antiquaire et puis, j'avais une clientèle privée. J'ai fait trois business dans ma vie. Les trois ont marché grâce au "bouche à oreille"... Douze ans à Lyon...

Et là, tu as bien gagné ta vie ?

Oui. Quand j'ai pris cet atelier, je suis allé voir un banquier. On a discuté tout l'après-midi et il m'a dit: O.K. Il a senti que je voulais travailler. En cinq ans j'avais tout remboursé. Dans la Drôme, pareil, ça a marché. J'avais encore mes clients de Lyon et j'ai trouvé une clientèle assez fidèle à Valence. C'était des meubles plus rustiques mais intéressants aussi. J'ai autant de plaisir à réparer une armoire cévenole qu'un meuble Louis XV. Dans les meubles anciens il y a une harmonie de formes, un sens de l'esthétique, un amour du beau bois. Les gens se faisaient plaisir.

Qu'avais-tu en majorité à restaurer ?

Oh ! J'ai du faire trois mille cinq cents armoires, des confituriers - c'est à dire des demi armoires avec deux portes où l'on range les confitures - des vaisseliers, des bonnetières... et aussi des "hommes debout". Les "hommes debout" sont typiquement des meubles de cuisine. C'est "Chouan" à l'origine: Deux portes, un tiroir qui ne va pas jusqu'au fond et, un homme derrière peut se cacher.

Bon, après l'époque "Dromoise", qui a duré ?

Vingt et un ans

Donc, après cette époque, l'époque "Alésienne". À Alès, tu as tout recommencé ?

Eh oui ! à cinquante cinq ans. Après vingt et un ans dans la Drôme, un peu de brocante, que j'ai arrêté très vite... je me suis vite rendu compte que je n'étais pas fait pour le commerce... tout dans les doigts... trop perfectionniste, et je ne sais pas vendre ! C'est là que je dirais qu'Artisan, c'est un état. On l'est ou on ne l'est pas... C'est une façon de voir les choses, de faire les choses... T'es artisan ou t'es "margoulin..."

À Alès tu as arrêté car tu as pris ta retraite ?

Oui. Mais je reste ouvert, prêt à donner des conseils. Mon rêve serait d'avoir un atelier ouvert où les gens viendraient travailler, regarder, réparer leur truc... Moi j'adorerais ça... dispenser un savoir, rendre service en même temps. J'ai formé beaucoup d'apprentis. Maintenant, il n'y a plus d'apprentissage en atelier. Ils font deux ans à l'école et ils ne savent rien faire. J'ai pris un plaisir à former des gens comme ça. Il y en a eu même deux qui sont rentrés à l'école Boule ! Quand tu apprends à travailler c'est de la création !

"Le buffet", d'Arthur Rimbaud.

*C'est un large buffet sculpté. Le chêne sombre,
Très vieux, a pris cet air si bon des vieilles gens.
Le buffet est ouvert, et verse dans son ombre
Comme un flot de vin vieux, des parfums engageants.*

Ô buffet du vieux temps, tu sais bien des histoires...

Qu'est-ce qui t'a plu le plus pendant toutes ces années ?

J'aime tout. En technique, c'est la marqueterie. J'ai l'intention de continuer d'en faire, pour mon plaisir, de faire des tableaux, des paysages en marqueterie.

Il y a bien sûr des meubles qui marquent plus que d'autres. Enfin en trente deux ans d'artisanat j'ai dû toucher sept à huit mille meubles... J'aime beaucoup les instruments de musique. J'ai travaillé sur des épinettes, des clavecins et, à Alès, j'ai eu des stages de réparation des bois de pianos... l'atelier était rempli de pianos...

Y a-t-il un style, un bois que tu préfères ?

Comme bois... le bois de rose. Comme style... le Louis XV-XVI, parce qu'il y a beaucoup de marqueterie. J'aime aussi le style "Boule". Quand les meubles sont de bonne qualité, il est difficile de dire qu'on préfère un style à un autre. En plus, les meubles anciens sont bavards, ils discutent. On découvre des erreurs dans la fabrication, on découvre toute leur vie... Mes meubles préférés à réparer sont les secrétaires. Ce sont des meubles très bavards... C'est assez drôle...

Tu as plutôt travaillé sur des meubles de luxe ?

Pas vraiment. J'ai fait aussi du meuble de cuisine. Je n'ai aucun à-priori. Souvent j'ai dit aux gens : "votre meuble ne vaut pas un clou... la réparation par contre...!". On me dit: "ça ne fait rien, c'est le meuble de mon grand-père... j'y tiens beaucoup...". Alors, je fais, en prévenant bien-sûr. Les meubles ont tous une histoire. C'est très sentimental...

Maintenant, tu es à la retraite ?

J'ai envie de faire des choses que je n'ai pas eu le temps de faire : de la sculpture, de la masse, toujours de la marqueterie...! J'ai commencé ce travail à quatorze ans ... Je ne m'en suis jamais lassé... Je ne passe pas une journée sans toucher un morceau de bois... ■

Propos recueillis par S. ORIO et M.-Cl. VENTURA.

Profitant d'une journée printanière qui agrémentait notre mois de février, nous parcourions les sentiers de Saint Frézal depuis la ferme des Espérelles jusqu'à Pénens haut. Ayant laissé loin au dessous de nous le hameau de Cessenades (via le Grenier et le Géripon) nous eûmes un doute quant au lieu-dit dans lequel nous arrivions. Était-ce le Chambonnet, auquel cas nous nous serions égarées, ou bien Leyris bas ?



Les dames de Leyris.

À peine avais-je ouvert ma carte qu'une petite dame apparut. J'étais bien à Leyris, me confirma Rose Soustelle du haut de ses 79 années passées en Cévennes. Bientôt sa fille Josette nous ayant rejoint, je faisais leur connaissance pour la première fois. Je me sentais comme un enfant qui vient de découvrir un trésor: trésor de savoir, de vécu et de bonne humeur cévenols, Rose et Josette Soustelle.

Josette: Figurez-vous, un jour, il arrive une voiture et les gens m'ont demandé si ça faisait longtemps que j'étais ici. Ils croyaient que j'étais une dernière installée. "Parce que nous, m'ont-ils dit, nous sommes originaires d'ici". Ils s'appellent "De Leyris".

Une autre fois madame Léonard, du Viala,

me téléphone et elle me dit: "Vous êtes bien Josette de Leyris ?".

Les gens de Saint Frézal disent "les gens de Leyris" en parlant du lieu-dit. Mais voyez la coïncidence ! Il existe ce nom de famille. Et on a appris que les "De Leyris" habitent un genre de château vers Génolhac. Et en effet, ça correspond bien parce que sur le livre de la guerre des religions, ils parlent d'une Françoise "De Leyris".

Vous ne savez pas, il y a une commune qui porte notre nom entre la Grand'Combe et Alès. Il nous est arrivé un truc superbe: mon père va au marché et un commerçant de la commune de "Soustelle" cherchait un bouc.

Alors mon père lui a dit: "Oui, j'en ai un à vendre". Bon, ce type vient avec un cousin. Ma mère regarde cet homme et au bout d'un temps elle lui dit: "Vous ne seriez pas un Soustelle, vous, des fois ?" Et, c'en était ! Le jour où il est venu ici, il est passé par la Cure, c'était des Soustelle aussi. Et bien, la mère l'a embrassé croyant que c'était son neveu. Elle s'était trompée! C'est vrai que les familles étaient nombreuses ce qui fait qu'ils sont partis à droite et à gauche. Donc, on arrive à en revoir, mais...

Rose: On était quatorze enfants. Alors un jour, à la Cure, Mme Soustelle disait: "je me demande bien où ils sont passés tous ces quatorze! Ils sont bien quelque part !"

Josette: Vous voyez, les Soustelle qui habitent près de la route, j'ai compté: on est parents trois fois ! Ici, ils se mariaient entre parents. Mon grand-père et ma grand-mère, c'était des cousins germains, vous vous rendez compte ! Et puis, ma tante, à côté de là où habitent les Alise, c'est pareil, ils s'étaient mariés cousins ! Et ça a été comme ça pendant plusieurs générations. Madeleine Soustelle du Conchès, on est parents. On avait des parents aussi à la Ponge.

Florence: Il n'y avait pas beaucoup de gens qui venaient de l'extérieur ?

Josette: Et non ! Les gens ne se connaissaient pas beaucoup en dehors de la commune. Les mariages entre parents, il y en a de moins en moins et ce n'est pas une mauvaise chose ! Quelque fois, il arrivait que c'était le frère ou la sœur qui amenait, par exemple, son beau-frère ou sa belle soeur, ou son cousin... Et voilà comment se connaissaient les gens... Mais ici, moi je vois, quand je parle avec les personnes âgées, ils ne connaissaient pas loin. Ils allaient au Collet, par exemple, et, tout aussi bien, ils ne savaient où c'était le Pont de Montvert !

Florence à Rose: Vous l'avez rencontré comment votre mari ?

Rose: Tiens, je me le demande !- (tout le monde rit)-. Je le voyais quand j'allais à l'école. Et lui, il était loué à Pénens. Rose demande à Josette de nous raconter.

Josette: Quand mon père avait quinze ans, mon grand-père lui a dit: "Écoute,

maintenant, je ne peux plus te donner d'argent." Mon grand-père était veuf avec quatre enfants et en plus de ça, il avait encore son beau-père à s'occuper. Il n'y avait pas de retraite comme maintenant! Alors il lui a dit de se débrouiller. Il est allé "châtaigner" au Viala, chez "les Paris". Après, il est allé à Pénens. Je ne pourrais pas vous dire quelle maison c'était. Apparemment, c'était l'ancien instituteur. Mon père allait chercher au Collet des commissions pour eux car ils faisaient un peu Café. Il allait monter le jeu de quilles, le dimanche, pour la jeunesse. Les gens du Castanet venaient à Pénens jouer aux quilles. Les gens disaient à mon grand-père: "Oh, mais ton fils semble dépenser tout son argent au jeu de quilles". Mais un an après, il achetait sa première moto ! Et, en même temps, quand mon grand-père a voulu partager, il a payé ses trois sœurs !

Rose: Avant, au Castanet, ils faisaient des grandes fêtes où il y avait beaucoup de monde. Mais ça s'est perdu... C'était pour la fête de l'école laïque. Le Castanet, c'est du Collet mais il avait sa propre école. Toutes les maisons étaient habitées. Il s'en est bien bâti une ou deux pendant que j'y étais, mais, c'est désert maintenant...

Josette: C'est à dire pour beaucoup c'était des gens âgés.

Rose: Je trouve qu'au Castanet c'était mieux, il y avait plus de monde.

Céline: Il n'y avait que vous à Leyris ?

Josette: Il y avait nous et les Fillol.

Céline à Rose: Et ça appartenait à la famille de votre mari, ici ?

Josette: Non, c'est mon grand-père et ma grand-mère qui l'avaient acheté. Ils étaient venus ici, locataires en bas du village, et après, là, c'était à vendre. Alors ils ont acheté pour avoir quelque chose. Dans notre famille, plusieurs fois, il y en a qui ont habité ici, mais locataires, pas propriétaires. Mais ici, moi je comprends une chose: Il y a beaucoup de familles qui ont dû louer, dans le temps. Il y avait deux ou trois logements, ça remonte à loin !... Ici avant, il y avait beaucoup de treilles. D'ici jusqu'en bas, tout autour de la maison, c'étaient des treilles.

Céline: Ça devait faire beaucoup de marc alors ?

Josette: Ça faisait cinquante litres, je crois.

Florence: Et, c'était une source de revenus pour vous ?

Josette: Non, non, mais on faisait du vin de cassis, de l'eau de vie... Puis on faisait la présure pour cailler le lait, avec les chevreaux. On garde l'estomac, on le lave, on le sale, on le met dans un bocal. Après on fait bouillir une marmite d'eau, on ajoute du laurier, du poivre et de l'alcool. On laisse faire un temps et avec ça, on caille le lait.

Céline: Vous en aviez beaucoup de chèvres ?

Josette: On en a eu jusqu'à trente cinq. On avait eu aussi des moutons mais ici il n'y avait pas beaucoup d'herbe. On les a laissés tomber parce que ça ne nous rapportait pas assez pour manger. Alors, on a pris des chèvres. On avait eu un âne, même, et une vache.

Florence: Et l'âne, vous vous en serviez pour travailler je suppose ?

Josette: Et oui, parce qu'on a des prés. Maintenant, personne ne voudrait les cultiver. On avait aménagé des petits chemins pour monter le foin. Ça paraît pas mais, un âne ça mange quand même du foin. Alors on l'a banni. On avait des jardins là-bas à un kilomètre. Tous les coins où il y avait une petite source, ils avaient aménagé des jardins. Autrefois, cette propriété et celle d'en bas c'était la même. On ramassait aussi les champignons pour les vendre. D'abord on vendait des secs. Puis, on s'était débrouillé avec la conserverie de Nojaret et, ils venaient tous les jours les chercher. Ce qui fait que pendant quinze jours à trois semaines, quand c'était la période des champignons, j'ai eu perdu jusqu'à six kilos !

Rose: Moi, j'avais été tellement maigre, que je ne tenais pas debout ! J'avais été obligée d'abandonner d'aller aux champignons. S'il fallait refaire ce que j'ai fait, j'y renoncerais !

On avait des jardins là-bas à un kilomètre. Tous les coins où il y avait une petite source, ils avaient aménagé des jardins;

Josette: On ramassait des plantes pour faire des tisanes. On les vendaient sur le marché, à la Grand Combe. On faisait un peu ce qu'on trouvait, quoi. Moi, de mon temps, j'avais juste les chèvres. Comme mon père vendait sur le marché de la Grand'Combe depuis de nombreuses années, la clientèle était faite. Mon père y était connu en rapport avec la Résistance. Car, nombreux étaient les gens de la Grand'Combe qui, pour ne pas partir au travail obligatoire en Allemagne, venaient se cacher ici. Après la guerre, ça a été nos clients.

Rose: Pendant la guerre, le sucre manquait et le pain, aussi. On avait notre petite ration. Je me rappelle, je comptais les morceaux de sucre. Et, vous ne savez pas, j'avais gardé ma carte d'alimentation. Et bien, elle m'a servi pour toucher ma retraite ! Et oui, ça m'a servi de papier. Lucette, ma nièce, m'a raconté que mon neveu disait, après la guerre: "j'ai bien assez souffert, maintenant il faut en profiter. Au diable ces cartes d'alimentation". Mais à moi, la carte m'a encore sauvée !

Josette: Et, oui ! Ça lui a servi de justificatif pour toucher sa retraite car il était écrit qu'elle était agricultrice.

Et, avant, comment vous faisiez pour faire les courses ?

Josette: Quand il y avait le car, j'allais au car. Je le prenais au pont de Champarnal, plus bas que Cessenades. Mais ça me faisait loin, quand même trois quart d'heure. Même pour aller au marché j'avais pas de voiture. C'est à dire, que maintenant, on achète à manger. Mais avant, on produisait tout, ou presque: des lapins, des volailles et, les légumes.

Céline: Et, pas de cochon ?

Josette: Si, mais ma mère ne pouvait pas supporter le gras. Alors, on a banni le cochon. ●●●

Les dames de Leyris (suite).

●●●

Florence: Vous êtes végétarienne ?

Rose, en rigolant: Presque, presque. C'est que le cochon, si j'en mangeais, je serais morte. Il y a plus que le foie. Le cœur aussi en prenait.

Florence: Et, à l'époque où tout le monde avait ses jardins, où il n'y avait pas le téléphone, comment faisiez-vous pour vous tenir au courant ?

Josette: J'allais deux fois par semaine au marché de la Grand Combe. C'était le point de ralliement. On connaissait les gens du Collet, de Saint Michel...

Céline: Et vous avez eu l'électricité quand ici ?

Josette: Oh, elle y est depuis 1933. Vous savez, il fallait être actionnaire, une ou deux obligations suffisaient. C'était une compagnie privée. Ça s'appelait les "forces Marée Motrices de l'Aigoual". Ils ont fait l'électricité au Castanet, à Pénens et puis ici.



"Moi, j'ai arrêté les chèvres en 1978, ça fait vingt ans. Et bien, on commençait déjà à avoir des difficultés !"

Céline: Et, maintenant, comment vous faites vos courses ?

Josette: On en prend un peu au camion de Saint Privat. Puis, une fois par mois, on y va avec la voiture de la mairie, avec Mme Saix. C'est bien intéressant. On y va avec Mme Granier et Mme Languier de Loubreyrou, ce qui fait que ça ne fait pas une demande séparée.

Florence: Ça fait combien de temps que la forêt de pins a été plantée ?

Josette: Ça va faire une vingtaine d'années, avant c'était du châtaignier. S'ils l'avaient laissé, déjà ils couperaient des poutres. Ces bois, ils n'étaient pas tellement vieux. En 1914, ils avaient

tout déboisé, ici à Leyris. Ça partait au tanin à ce moment là. Ils avaient fait une petite piste et, ça allait jusqu'au câble de Rome. Alors là, il y avait un câble qui allait sous Cessenades, au pont du chemin de fer, et ça partait par le train.

Florence: Vous êtes loin du chemin de fer ?

Josette: vingt minutes

Florence: Combien de temps est resté en fonction le chemin de fer ?

Josette: Jusqu'en 1968.

Rose: C'est dommage qu'il ait "crevé" quand même. Et, maintenant M. Passebois voudrait le faire arranger mais, pas tout, parce qu'ils ont tout enlevé...

Josette: On n'allait plus à la gare. On s'était entendu avec celui qui dirigeait le C.F.D. et, il nous prenait en bas du pont. Mon arrière grand-père y avait travaillé. Beaucoup de gens d'ici y allaient en surplus.

Céline: Et, que pensez-vous des nouvelles installations dans la région ?

Josette: Ici, le grand problème des gens qui s'installent maintenant en tant qu'agriculteurs, ce sont les normes. Moi, j'ai arrêté les chèvres en 1978, ça fait vingt ans. Et bien, on commençait déjà à avoir des difficultés. On a fait des fromages pendant des années, jamais personne n'en est mort. Je connais des gens qui ont des bêtes et bien, ils disent bien que, pour se mettre aux normes, c'est difficile. Avant personne n'était aux normes.

Rose: On faisait la désinfection, ça suffisait.

Josette: Nous, on vendait des fromages forts, vous voyez, presque gris. Mais maintenant, allez vendre ça dans les magasins... Ils n'en voudraient pas. Ah, ça non. Il faut qu'ils soient blancs, qu'ils n'aient pas plus de cinq à six jours, sous prétexte que, quand ils étaient fleuris bleu, vous savez, ça n'est pas bon. On en a mangé pendant des années !

Rose: Je me rappelle des pleines caisses de fromages un peu bleus sur le dessus. On les avait fait avec le lait de foin. Les chèvres n'étaient pas encore sorties, elles étaient nourries au foin.

Florence: Le problème des normes, Céline en sait quelque chose, puisqu'elle va s'installer à Faisse en tant qu'agricultrice.

Rose: Oh, c'est grand ! Ma sœur y est allé châtaigner et, elle disait qu'il y avait pas mal de châtaignes. Oh, moi, je l'aimais beaucoup ce Charles.

Florence: Vous l'avez bien connu ?

Rose: Ah, diable, on a dansé ensemble !

Josette à Céline: Vous l'avez connu avec sa barbe ? Mon oncle lui disait: "mais personne ne va te reconnaître avec cette barbe !"

Rose: Mais il disait: "Rose m'a bien reconnu". La façon qu'il racontait les histoires, les gens, ça les amusait ! C'est dommage que sa mère ne l'ait pas laissé se marier ...

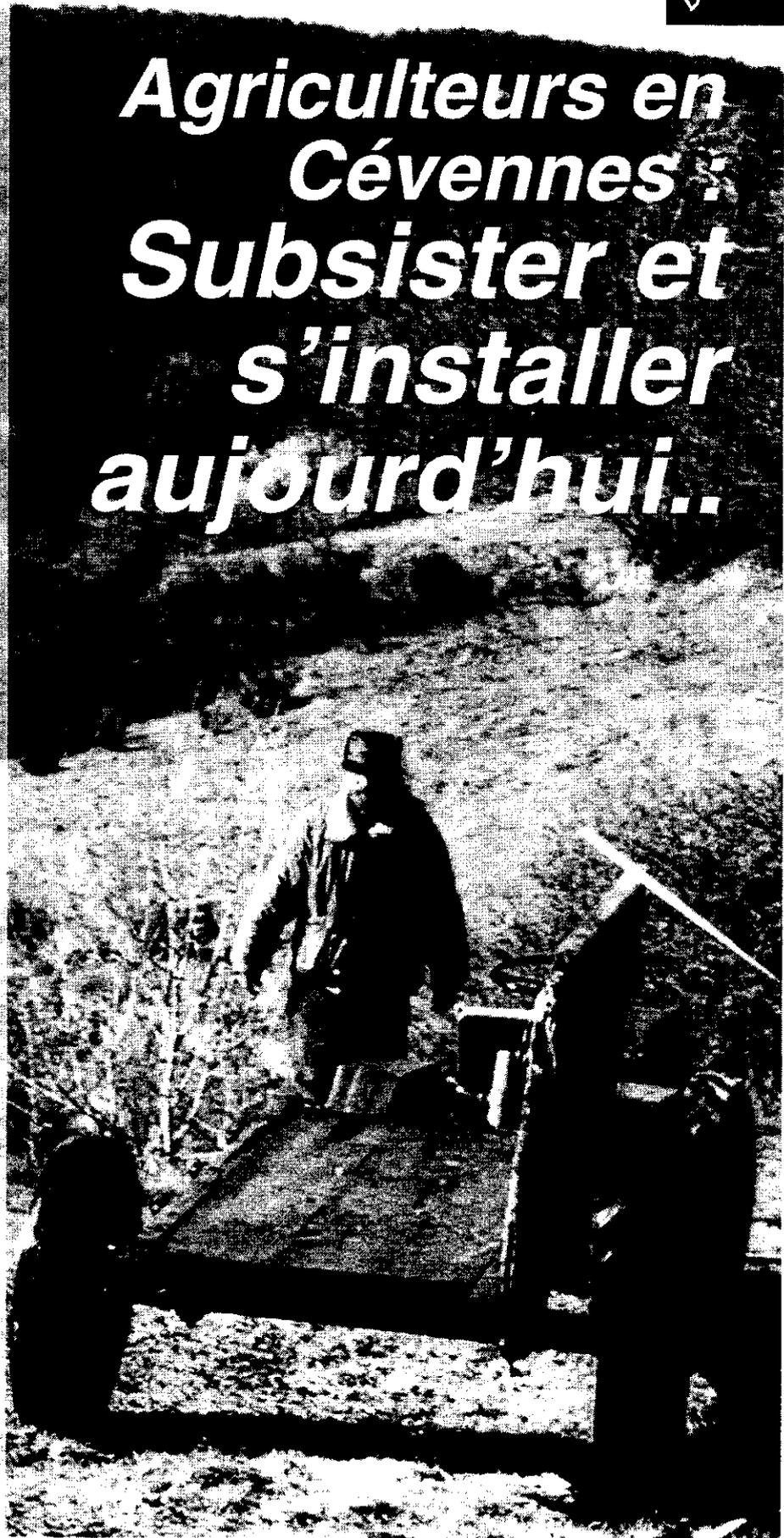
Au même moment la cassette se termine. Nous restons à discuter encore un peu, prenons quelques photos, puis, nous nous séparons, toutes les quatre ravies de cet après-midi passé ensemble. ■

Propos recueillis par Céline MATHIEU
et Florence MARTIN.

Celles et ceux qui travaillent et vivent de la terre en Cévennes sont réalistes et réussissent l'à peine croyable : ils concilient une existence à l'abri de l'emprise des villes et l'éducation de leurs enfants, ils disposent d'espaces naturels toujours à reconquérir et n'ignorent pas l'offre culturelle des villes proches.

Chacun, pour cela, a choisi de retrousser ses manches...

Agriculteurs en Cévennes : Subsister et s'installer aujourd'hui..



Dossier

Dans un pli de la montagne, au détour d'un chemin, entre Bougès et Crêtes, quelques exploitations agricoles subsistent encore et naissent parfois, sans tambours ni trompettes. Visite guidée au pays de l'utopie rustique.

Utopie ? Sûrement pas. Trente ans tout juste après l'indémorable mai 68, le rêve a fait long feu. Celles et ceux qui travaillent et vivent de la terre en Cévennes sont réalistes et réussissent l'à peine croyable : ils concilient une existence à l'abri de l'emprise des villes et l'éducation de leurs enfants, ils disposent d'espaces naturels toujours à reconquérir et n'ignorent pas l'offre culturelle des villes proches. Chacun, pour cela, a choisi de retrousser ses manches. Jugeons-en.



Lily à Cessenades.

"Il faut du rendement et aimer ce qu'on fait" affirme clair et net Lily Merlin Argillos installée depuis six années en Lozère mais quatre seulement à Cessenades sur Saint Frézal de Ventalon. Réussir son installation ne supporte pas l'amateurisme. La formation de Lily Merlin Argillos, au travail dès l'âge de 14 ans, passe par de longues années de travaux dans la vigne et les fruits de table comme employée et par la préparation d'un Brevet professionnel agricole (BPA), il y a neuf ans dans la Drôme. Son coup de

cœur sera pour l'ancienne propriété agricole des frères Larguier : un lot de trois maisons et 32 hectares de terrain : de quoi assurer la lande pour les bêtes et deux hectares cultivables immédiatement.

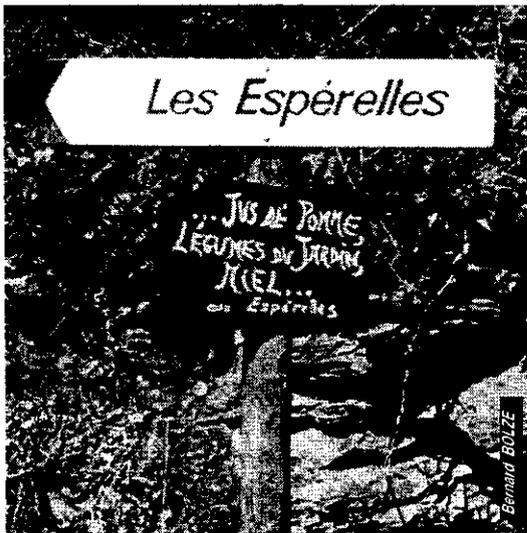
À chaque installation sa personnalité, à chacune sa stratégie. Celle de Lily fut de réaliser son investissement d'un coup. À la mesure de son tempérament, entier. Aux 750.000 francs du coût de la propriété, il a fallu ajouter, pour un peu plus de 100.000 francs, l'installation du gîte, le clôturage, le matériel de débroussaillage, une tronçonneuse et une bineuse, un système d'irrigation au goutte à goutte, le terrassement, le dessouchage, l'arrachage des racines et l'élagage des châtaigniers. Ainsi, à deux pas de la voie de chemin de fer que les anciens voyaient lézarder avec panache, le visiteur découvre quelques 700 pieds de framboisiers, 150 de cassis et 30 de groseillers. Les blaireaux ont eu raison des fraisiers. Un programmeur ordonne une distribution parcimonieuse mais suffisante de l'eau de la "ville".

"On ne peut vivre que diversifié..."

"Il faut réfléchir à l'avenir. C'est une obligation. On ne peut vivre que diversifié", affirme encore Lily. Diversifier et s'adapter, voilà bien des maître-mots. A Cessenades, le propos prend la forme de plantes aromatiques et médicinales, de futurs pâtés végétaux. Plantation cette année de 200 pieds de camomille romaine, cueillette sauvage de bruyère, sariette et autres racines de pissenlits. L'absence de terrain cultivable fera aussi opter pour la fleur, délicate mais bien payée : celle du bleuet, de la rose, du safran ou du châtaigner. Fruits rouges, sirops, moutons (20 mères et 5 petits), châtaignes et gîte (un simple accueil

paysan) forment le socle sur lequel repose l'exploitation. Pas d'aide à l'installation pour cette jeune grand-mère (voir encadré), pas de prêt non plus du Crédit agricole qui semblerait depuis longtemps ne plus voler qu'au secours de la victoire.

Une dizaine d'années seront nécessaires pour procéder au remboursement de l'investissement complémentaire. Après quatre années d'activités, les produits, 100 000 francs environ (pour 7000 F d'aides) couvrent tout juste les charges (amortissement sur investissement, charges communes, salaire complémentaire à temps partiel, achat des produits intervenant dans la fabrication de la production). Le remboursement de l'emprunt initial, à la BNP finalement, sera rendu possible par l'activité salariée de son mari.



Sabine et Christian aux Espérelles.

Un peu plus haut et sous un soleil d'hiver déjà chaud, Sabine Delclos et Christian Clermon ont donné aux Espérelles l'allure d'une vraie maison de vacances. Des couleurs apportées par quatre enfants dont les aînés sont déjà des adultes. C'est une petite annonce qui a conduit l'institutrice et l'apiculteur du Tarn à s'installer ici, en septembre 1990.

La vente de leur maison précédente et un emprunt pour la trésorerie ont permis l'acquisition de la propriété (famille Hugon et Malet) de 27 hectares avec ses différents bâtiments pour une somme de 570.000 francs. ●●●

Les conditions requises pour s'installer avec les aides à l'installation

Dossier

Les conditions de fond.

Conditions relatives à la personne :

Être âgé de 21 ans au moins et 35 ans au plus à la date de son installation. Possibilités de dérogation de 35 à 40 ans. Le candidat doit être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne sous réserve de conventions ou traités internationaux. Sa capacité professionnelle doit combiner des connaissances théoriques sanctionnées par un diplôme et une expérience professionnelle.

Conditions relatives à l'exploitation.

Le candidat doit s'installer sur un fonds permettant l'assujettissement à l'AMEXA (régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles) soit au moins une demi Surface minimum d'installation (SMI). L'exploitation doit constituer une entité économique, gérée distinctement de tout autre, comportant son propre corps de ferme et des moyens de production permettant d'assurer son indépendance. Elle nécessitera un volume de travail au moins égal à une UTAF (Unité de travail agricole familiale soit 2300 heures de travail annuel).

Conditions relatives au revenu.

Il s'agit d'apprécier les conditions de rentabilité du projet d'installation par la détermination du revenu disponible. Le revenu disponible est égal au revenu agricole + amortissements - remboursement des annuités en capital. Le candidat doit présenter un projet d'installation faisant, au terme de la 3ème année suivant l'installation, ressortir sur la base d'une étude prévisionnelle d'installation un revenu agricole prévisionnel compris entre 60% et 140% du RRN. (Le RRN = le revenu de référence national est égal au salaire annuel brut des travailleurs non agricoles (148 663 F pour 1996). Le revenu minimum disponible actuellement en vigueur pour le département de la Lozère est de 86 100 F.

Point info : Centre départemental des jeunes agriculteurs à Mende. ■

Dossier

●●● Sabine et Christian aux Espérelles (suite).

Si Christian disposait de son BPA passé à Nîmes en 1979, son choix a été de ne pas demander de Dotation à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA). Il a cependant bénéficié d'un Plan de développement en zone rurale qui a permis de procéder aux réparations d'un bâtiment pour la miellerie et à la plantation de pommiers (50.000 F). Aujourd'hui, la moitié des revenus de l'exploitation est assurée par les châtaigniers (châtaignes sèches et farine, marrons au naturel et crème de marrons avec les moyens de Verfeuille). Quarante ruches, des jus de fruits et des confitures, les légumes du jardins l'été complètent le revenu. Les marchés de Florac et du Pont de Montvert, quelques foires à thème ou biologiques assurent l'écoulement de la production.



Sabine et Christian ont, eux aussi, choisi la polyvalence : *"un peu de tout, sans trop"* résumant-ils. Peu consommateurs, ils sont venus en Cévennes pour *"retrouver une certaine autonomie"*. L'un et l'autre cherchent à *"faire revivre un endroit en dehors d'un monde policé, d'un schéma agricole intensif"*. Ils déplorent, comme d'autres, que le foncier soit bloqué partout : *"il n'y a pas de volonté de l'Etat de débloquent le foncier par des aides aux propriétaires pour du fermage"*. Ainsi, constatent-ils que dès lors qu'une ferme se libère, les mêmes la reprennent et cumulent les aides européennes. *"80% des aides vont à 20% des agriculteurs"*. *"On fait la*

démonstration qu'on peut être paysan en investissant 200.000 F et non 2 millions de francs. Mais on ne veut pas de gens autonomes".

Le catalogue des règlements apparaît souvent à juste titre comme un catalogue d'absurdités quand ce n'est pas celui des nouveaux privilèges. Ainsi le Catalogue officiel des semences contribue-t-il à casser les marchés locaux et, dans les bancels, la pensée unique succède aux vieilles variétés de courges mieux que ne le ferait la mauvaise herbe.

Six années d'investissement et de dur labeur auront été nécessaires à la remise en état de la propriété pour qu'enfin *"ça marche"*. Leur séjour d'un mois à l'Ile de la Réunion en témoigne cet hiver, comme celui de toujours vouloir se confronter à la culture des autres, à une forme de vie cosmopolite. Puisque le travail apparaît plus facile, on en rajoute : accueil en camping pour les gens qui se promènent avec des ânes, peut-être une chambre d'hôtes cet été. Cerise encombrante sur le gâteau, l'acquisition de trois juments *"pour le nettoyage et le fumier"*, faire de belles balades aussi.

Sabine et Christian ont bénéficié enfin d'un Plan d'environnement avec le Parc (50.000 F) qui aura servi au débroussaillage, à l'aménagement d'un point d'eau et à la moitié de l'achat des juments.

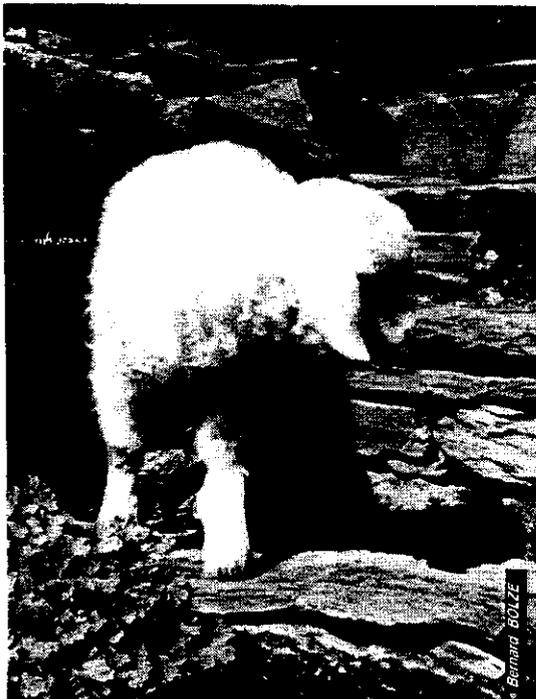
Ils se félicitent tous deux d'avoir maîtrisé les aides qu'ils ont obtenues *"pour aller dans notre sens"*, précisent-ils.

Nadine et Gérard à Conches.

L'installation à Conches de Gérard Alise et Nadine Vilas remonte à 1985 et c'est là que sont nés leurs deux enfants, Bastien et Noé, âgés de 13 et 7 ans. Une année passée dans une caravane, une autre dans une clède, indiquent, s'il en était besoin, l'ampleur de la tâche et de la rudesse des conditions de vie quand il s'agit tout à la fois de remonter une maison et d'entreprendre une exploitation agricole. Un BPA passé à La Canourgue a permis à Gérard l'obtention d'un statut d'exploitant en 1986 et d'une prime à l'installation (DJA) de 108 000 francs, versée sur trois ans. De quoi assurer un

minimum de trésorerie quand le capital initial est inexistant. Nadine, formée à la comptabilité, offre ses services, depuis une dizaine d'années à mi-temps, à la CUMA (voir encadré). Ce travail, réalisé depuis son domicile, lui donne une grande souplesse d'organisation et l'autorise à consacrer le reste de son temps à l'exploitation. Le projet initial était fait de chèvres laitières et de ruches (respectivement 25 et 30 aujourd'hui). Là encore, l'obligation d'adaptation et de trouver sans cesse de nouveaux débouchés ont conduit Gérard et Nadine à la production de laine mohair depuis 1991 (25 chèvres angora), à celle de confitures et de jus de pommes et de terrines de chevreau. Un beau local d'exposition sert de lieu de vente pour les vêtements en mohair, créations et modèles, uniques ou non, conçus ailleurs. Prudents, Gérard et Nadine se sont contentés d'un emprunt de 100 000 F sur douze ans pour satisfaire aux besoins de l'exploitation. De quoi rendre dubitatifs des techniciens plus

spéculatifs au détriment du travail et de l'autonomie de celles et ceux qui sont prêts à gagner leur vie à la sueur de leur front.



prompts à faire tourner une mécanique de profit qu'à "aider des gens à s'en sortir". Gérard aura dû procéder à la pose de quatre à cinq kilomètres de barrières, dans des zones souvent très difficiles d'accès, devant se contenter la plupart du temps de baux verbaux. Une difficulté rencontrée par tous nos interlocuteurs : les terres laissées à l'abandon renforcent les risques d'incendie, sont conservées à desseins

CUMA: les atouts de la solidarité

Autour de Daniel Mathieu, Alain Brasseur et Jean-Pierre Benoît se crée, en 1983, l'une des trente Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) que compte aujourd'hui la Lozère.

Elle réunit une quarantaine d'adhérents autour de nombreuses "sections" : atelier de transformation du jus, tracteur, répandeur de fumier, fraise rotative, fendeur de bûches, girobroyeur, scie mobile, matériel de miellerie, remorque de voiture ou ébogueuse-trieuse-calibreuse de châtaignes.

Chaque adhérent, selon son choix, entre dans une section en prenant une part sociale (représentant 20% de la part d'investissement du matériel) à laquelle s'ajoute un coût d'utilisation annuel. Ainsi, la part sociale du fendeur de bûches est de 240 F et le coût d'utilisation de 10 F, parce que ce matériel est déjà amorti. La part sociale du jus de pomme est de 1,53 F le litre pour 500 litres minimum et le droit d'utilisation de 1,70 F auquel il convient d'ajouter la bouteille, la capsule, l'étiquette et 5,5% de TVA.

La CUMA est installée dans le local de Verfeuille à Génolhac. Ses adhérents sont répartis sur une dizaine de communes proches.

L'enjeu ? Garder l'esprit de solidarité et d'entraide des débuts quand le développement invite à l'anonymat et à une prestation de service qui serait comme un dû.

Dossier

●●● Catherine et Jean-Yves à Vimbouches.

À 45 ans, Jean-Yves Pin, ancien maire-adjoint de St Frézal, ne dissimule pas une certaine amertume. Cet ancien cadre juridique de la SNCF à Paris, originaire de Nîmes, s'emploie depuis une vingtaine d'année avec une énergie incontestée à " ce qui paraît incroyable aujourd'hui : vouloir remettre la montagne en état".

La propriété de 46 hectares à Vimbouches, achetée 500 000 F à la famille Martel en 1978, l'a été sans emprunt : cette famille "a fait le banquier" et proposé le paiement en douze ans sans intérêts. Banquier extraordinaire s'il en est!



Jean-Yves Pin annonce un chiffre d'affaire de 8 à 900.000 francs annuels. Si 7% de ce chiffre sont dûs à des subventions diverses, 15% sont liés à l'activité touristique (deux superbes chambres d'hôtes et l'ouverture de l'auberge toute l'année) et près de 80% à l'activité agricole, sa vraie vocation. 147 chèvres assurent la production de fromages et celle de chevreaux pour l'auberge. Il faut

encore compter avec une tonne de fraises et de framboises et une autre de châtaignes vendues en direct au marché de Nîmes. "90% des repas que nous proposons proviennent à 100% de l'exploitation" se plaît-il à souligner. "On rêvait d'une exploitation entièrement bio. Ici, c'est impossible : on manque de terres labourables".



L'achat de foin et de grains ne le satisfont pas. "On n'est pas des spéculateurs, mais il n'est pas juste que notre investissement soit en pure perte" dit encore Jean-Yves Pin qui avoue 312 millions de centimes d'investissements depuis ses débuts pour une perspective de vente qui n'excéderait pas le tiers. Aussi, sa vraie fierté réside dans la création de deux emplois récents, deux contrats à durée indéterminée qui sont sa contribution aux problèmes du moment.

Sa compagne et lui-même n'excluent pas de partir ailleurs, à la conquête d'espaces à la mesure de leur appétit.

Monique et Denis à Chaldecoste.

D'appétit, Denis Pit, Monique Roque et leurs quatre enfants, entre 11 et 2 ans, n'en manquent pas non plus.

Denis se souvient être venu faire les foins, en 1972, à peine âgé de 14 ans, à Chaldecoste sur Saint Andéol de Clerguemort, chez Maurice Roque, le père de Monique. Les terrains d'aventures de son enfance : la vallée de Chamborigaud voisine, la route des Crêtes et la maison paternelle de Coudoulous. L'agriculture était pour lui une chimère dont il ignorait tout.

Le Salson: Titans au pays des châtaignes

Qui aura contemplé le formidable panorama offert depuis le Salson sur le Bougès et au-delà et ne s'y sera pas abîmé, qui aura de ses yeux vu l'épaisseur théâtrale des murs, le volume inhumain des pierres, la masse invraisemblable des poutres entre charpentes et planchers, qui sera resté interdit

d e v a n t l'enchevêtrement de bâtiments traversés de passages trouant l'éternité, qui n'aura pas été rebuté par le froid plus vif ici encore qu'ailleurs sous les coups de boutoir sans entraves des vents d'ouest, qui enfin se sera senti doué de solitude, aura dit un jour, le souffle coupé : "c'est là que je veux vivre". Et puis s'en sera retourné sur le plancher des vaches.

Sandrine et Jean-Claude Colombat, Isabelle et Christophe Duquenne, âgés de 32 à 36 ans, auront fait preuve, pour arriver là, d'autant d'acharnement qu'il leur en faudra pour y rester. Mais leurs émotions sont à la mesure de leur parcours du combattant, superbes ! Dans l'hiver finissant, ils entreprenaient la coupe de 100 mètres cube de châtaignes qui serviraient à la fabrication de 1.800 mètres carré de plancher.

Leurs atouts ? Un long séjour au Bénin, en Afrique, pour Sandrine et Jean-Claude comme Volontaires du progrès puis une formation agricole (BPA) à Florac en 1995. Pareille formation pour Isabelle, à Valence cette fois, et l'envie pour Christophe de "quitter l'usine".

Leur chance ? Celle d'avoir rencontré un Fortuné Chabrol, ancien maire de Saint Frézal puis de Florac, moins intéressé par la spéculation que par le plaisir de savoir les 64 hectares de la propriété familiale ancestrale hors des ronces et des genêts, entretenue pour le bonheur des sens et de l'esprit.



Bernard BOLZE

Pour satisfaire aux 800.000 francs d'acquisition du lot, frais compris, il fallait aux deux couples emprunter 500.000 francs. Refus des banques. Entendant parler d'un système de *fermes-relais*, ils découvrent au terme d'une investigation digne des meilleurs détectives, l'existence à Bruxelles d'un "Document unique de programmation" regroupant tous les plans de développement rural pour l'Europe.

Maires porteurs

Etienne Passebois, maire actuel de Saint Frézal, suivi par son conseil, soutiendra très favorablement le projet de telle façon que la municipalité fera l'acquisition de l'exploitation, bénéficiant d'une

subvention de 375.000 francs de l'Europe et qu'elle empruntera 405.000 francs à la banque pour ensuite revendre immédiatement le tout aux nouveaux acquéreurs qui s'engagent au remboursement sur 15 ans. Le projet agricole -il reste à bâtir- comprend deux exploitations complémentaires et solidaires :

cochons à l'engraissement (une vingtaine), moutons (cent brebis-mères en trois ans), lapins, fruits rouges, jardin potager, jus de pommes, mûres et champignons, chambre et table d'hôtes, gîte d'étape et modeste volet social (accueil d'une personne en post-cure à la fois). Les

aides auxquelles les deux couples peuvent prétendre sont la traditionnelle Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (deux fois 140.000 francs), les 200 F par tête octroyées au dessus de 20 brebis, les aides attachées à la zone centrale du Parc (restauration, surcoût des toitures...), les aides au tourisme (50% de subvention si chambres 3 épis), celles enfin relatives aux clôtures, primes à l'herbe et remise en état des châtaigneraies. Un projet encore que celui d'une association foncière pastorale : réunir plusieurs troupeaux, disposer d'un berger communal, aller sur le Bougès. Sans doute la meilleure prévention contre l'incendie d'une région désormais classée "zone rouge". Pour l'heure, "qu'on nous laisse travailler" clament les quatre qui n'ont pas attendu. ■

Monique et Denis à Chaldecoste (suite).

Parti "pour les écoles", bac agricole à Brioude, BTS agricole à Clermont Ferrand, il supportera même joyeusement cinq années de vie parisienne comme conseil en gestion. L'occasion de rentrer au pays fût pour lui le souhait de Maurice Roque d'accéder, en 1985, à la pré-retraite et de confier l'exploitation à sa fille et à son gendre.



Aussi, la solidarité familiale joue-t-elle pleinement son rôle ici. À la tombée du jour, on peut voir un grand-père-berger tranquillement préoccupé par les quelque 150 brebis du troupeau, une grand-mère-maman heureuse d'accueillir ses petits enfants. Les lieux sont rares ici de cette image apaisante qui n'a pas jauni. Fille unique dans une commune qui ne comptait aucun autre enfant et dans une famille qui ne disposait pas de voiture, Monique se souvient avoir grandi, au début des années 70, dans un monde d'adultes. Saint Andéol compte aujourd'hui 25 enfants scolarisés et nombreux sont-ils qui feraient bien leur vie ici.

Pour l'heure, Denis Pit, l'un des quatre associés de Verfeuille est au four et au moulin. "Victime", en quelque sorte, du succès de l'entreprise de traitement de la châtaigne reprise en 1991 à Génolhac, il a abandonné sa trentaine de chèvres en 1993 pour ne se consacrer, sur les 131 hectares de la propriété, qu'aux brebis pour la

viande, au ramassage des châtaignes et à sa part dans la destinée de l'entreprise. Il a dû se résoudre, en 1997, à l'achat de vingt tonnes de paille et de foin. Les dix hectares de prairie ne satisfont pas les besoins du troupeau. Il déplore à son tour que les résidences secondaires maîtrisent trop de terres et que trop nombreuses sont celles, plates et mécanisables, qui demeurent inaccessibles.

Si la propriété est vaste, Denis Pit en cerne les limites qu'il traduit ainsi : *"Ca ne sert à rien de vivre ici sans bêtes et j'ai des bêtes parce que c'est une passion. Mais ces bêtes ne m'auraient pas permis de nourrir ma famille. Il faudrait 300 à 350 brebis minimum pour bénéficier d'aides conséquentes. C'est utopique en Cévennes. Et dans l'esprit des gens de la DDA, les Cévennes n'existent plus en troupeau. Elles se résument à la chèvre"*.

Son troupeau, le seul encore important du quartier, n'en prend pas moins le chemin du Mont Lozère chaque année en juin pour ne revenir qu'en septembre. Et que sera l'après-berger ? Denis et Monique constatent que *"les besoins matériels prennent trop souvent le pas sur le plaisir"*. *"Mais notre situation est enviable"* prennent-ils le soin d'ajouter.



Enviabilité, chacune des situations rencontrées a semblé l'être. Et si le verre ou le repas partagés ne rendent pas compte de la rudesse des efforts exigés, des hivers trop pluvieux, des fatigues de certains soirs et des découragements de certains autres, personne n'a vraiment cessé de rêver.

Aussi, tous conservent la force de se battre. ■

Bernard BOLZE

Aux Espérelles on récolte les châtaignes sur la propriété, puis ils les font sécher à l'ancienne dans une clède.



Aujourd'hui, nous sommes allés aux Espérelles afin de comparer les méthodes de production à base de châtaignes. Nous avons pris rendez-vous avec monsieur CLERMON pour qu'il nous explique sa technique.

À la différence de "Verfeuille" (NDLR.: voir article de l'école dans le précédent numéro), aux Espérelles on récolte les châtaignes dans la propriété puis ils les font sécher à l'ancienne dans une clède, c'est à dire qu'elles sont disposées au premier étage sur une grille en couche épaisse.

Au rez-de-chaussée, se trouve un poêle à bois qui dégage de la chaleur. La fumée s'échappe par un tuyau qui donne sur le toit, cela évite aux châtaignes de prendre le goût de fumée.

Elles seront séchées à l'aide de la chaleur rayonnante du tuyau. Régulièrement les châtaignes sont remuées

Les châtaignes aux Espérelles.

afin qu'elles soient toutes séchées uniformément.

Elles sont amenées jusqu'à la dépiqueuse qui pèle la première peau puis, lors d'un deuxième passage enlève la seconde peau.

Elles sont transportées dans une machine différente, le tarare, qui sert à séparer les brisures des châtaignons. Ces derniers seront vendus en sachets badjane ou transformés en farine.

Finalement, tous les produits seront vendus directement du producteur au consommateur. ■

Les CE2 CM1 CM2 de l'école de St Frézal de Ventalon

Le 28 Mars, notre association s'est payé le luxe d'organiser deux manifestations à deux endroits différents. Pendant que les plus âgés dansaient la java à St Michel, les plus jeunes jouaient de la guitare et des percussions à St Frézal !



Regain d'énergie !

Tout d'abord je tiens à rassurer nos 65 adhérents, parce qu'il m'arrive de douter, L'association Regain se porte bien, malgré les difficultés, les problèmes de santé de certains, au moment du découragement surgit toujours l'espoir.

Impossible de ne pas parler de la journée du 28 Mars 98.

Ce jour-là, notre association s'est payé le luxe d'organiser deux manifestations à deux endroits différents. Pendant que les plus âgés dansaient la java au Foyer Rural de St Michel de Déze, les plus jeunes jouaient de la guitare et des percussions au Foyer Rural de St Frézal.

Centre de Loisirs - Carnaval:

C'était en effet la soirée de clôture du centre aéré, animé tous les samedis depuis Octobre par Zora Benoît et Céline Mathieu (date difficile à reporter vous comprendrez pourquoi tout à l'heure).

L'histoire imaginée et interprétée par les enfants était sur le thème : c'est la zizanie dans un village, tout le monde accuse la sorcière, mais en fait, c'est Monsieur Carnaval qui a jeté un sort sur les habitants pour qu'il se disputent. Cela ne peut plus durer. Ils découvrent le coupable et décident de le brûler. Zora qui y tenait le rôle de Monsieur Carnaval a été remplacée par Florence Martin (Rassurez vous, on ne l'aurait pas brûlée elle, mais son sosie réalisé en grillage, paille et papier mâché par les jeunes de l'association sauvage).

Donc, Zora a été victime de la première désobéissance de son enfant, Jacques, qui a décidé de naître 4 jours avant le carnaval (le 25 mars 98).

Zazie Musette:

Pendant ce temps-là, à St Michel, nous faisons partie des 73 convives qui dégustaient une excellente choucroute préparée par Laurence. En effet nous nous étions associés avec les Foyers de St Martin de Boubaux et de St Michel pour faire venir "Zazie Musette" dans le cadre du Printemps de l'Accordéon. Cette aventure en partenariat est à renouveler, parce que nous avons pris beaucoup de plaisir à travailler et nous amuser ensemble, en espérant toutefois une meilleure participation des adhérents de Regain.

Je vous fais part des dernières informations et nouveautés, suite au Conseil d'Administration où il y avait 9 présents (ce qui est encourageant).

Message aux 12-25 ans:

Nous proposons que le vendredi (en dehors des soirées consacrées au cinéma) la salle soit réservée aux jeunes pour y faire du ping-pong, du baby, de la musique, des jeux de cartes... Robert se propose pour être responsable, il demande que vous l'appeliez avant de venir au cas où il ait un empêchement.

Je rappelle que pour utiliser la salle un autre jour, il est indispensable d'être adhérent de Regain.

Cinéma:

Nos amis retraités ont eu des problèmes de santé, en particulier Etienne qui subit encore les conséquences d'un infarctus, et ont été parfois dans l'impossibilité d'assurer le service. Robert les a remplacés (ce qui veut dire : aller chercher le matériel au Pont de Montvert, l'installler, préparer la projection, tenir les entrées, projeter, ranger la salle et le matériel). Jacques et Sylvain sont volontaires pour assurer un relais. Etienne Passebois fera paraître un article à chaque séance dans La Lozère Nouvelle. Fabienne nous propose toujours un repas après la séance; pensez à la prévenir pour qu'elle puisse faire les courses.



Le centre aéré animé tous les samedi par Zora Benoit et Céline Mathieu.

AU PROGRAMME de CINECO:

- Le cousin d'Alain Corneau
1er Mai séance à 19h30
- La montagne de Baya V.O.
22 Mai séance à 20h30 (horaire d'été)
- Ossos VO.
12 Juin séance à 20h30
- My son, the fanatic V.O.
3 Juillet séance à 20h30
- Plaff V.O.
17 Juillet séance à 20h30

Balades sur le canton:

Je propose un calendrier avec des balades le dimanche, où vous pourrez venir découvrir les sentiers du canton.

Le 3 Mai: Le Chastelas, sur la commune de Vialas, 8 km (après-midi).

Le 10 Mai: Lespinas, sur St Andéol, 4 km (après-midi)

Le 14 Juin: Le Pont du Tarn, sur St Maurice, 14 km (toute la journée).

Le 21 Juin: Mallevrière (sommet de Finiels), 7,5 km (après-midi).

Pour plus d'infos, téléphonez-moi au: 04.66.45.54.04.

Sortie familiale:

Etienne et Laurence proposent une visite personnalisée de Marseille et de ses environs, fin juin. Nous pourrions dormir à l'auberge de jeunesse. A suivre... ■

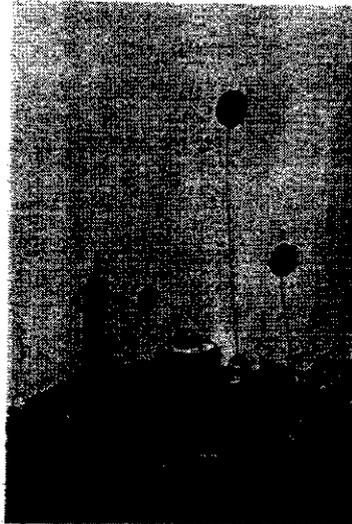
Julie HUGON

Livre

Le Secret de la tour
de Delphine CHAUVIN

delphine chauvin

le secret de la tour



Le Secret de la tour est un album destiné aux enfants de 6 à 12 ans qui nous emmène dans une prison... vide.

Le propos de l'Observatoire International des Prisons est de rappeler qu'une bonne prison est précisément une prison vide car elle abîme autant les personnes qui y séjournent que la communauté des gens du dehors !

Éditions GRANDIR, 1997.

Mots Croisés

Solution du numéro 37

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
1	C	O	N	C	H	E	S			B	L	E	S
2	E		E	U		T			V	I	A	L	A
3	S	S	E		G	E	R	I	P	O	N		
4	S	E		H	I	R	A	M		S	E	C	
5	E	T		A	N	N	A	B	A				R
6	N	U		T		I	B	O	S		M	A	
7	A	B	R	I	T	S		U		M	E	S	
8	D	A		F	E	E		C	L	A	N	S	
9	E	L	U		N		C	H	A	R	T	E	
10	S		L	O	U	B	R	E	Y	R	O	U	
11		A	V	E		O		S	O	I	N	S	
12		P	E	N	E	N	S		N	E		E	

Mots Croisés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

Jeu proposé par
Georges PONS

Retrouvez
dans cette
grille six des
hameaux de
Saint Frézal de
Ventalon...

Par commodité,
l'article
précédent
certains lieux a
été
supprimé.

Solution dans le
prochain numéro

Horizontalement

1. C'est là - Symbole chimique.
2. Objet de tous nos soins - Port tunisien.
3. Peu amènes - Début de score - Lettre grecque.
4. C'est aussi là.
5. Voie - Touche terre.
6. Grand port d'Amazonie - Sans lui, on reste muet.
7. Couvert de fines gouttelettes - Période.
8. Coutumes - Ecrivain français, auteur de "Mon village à l'heure allemande" - Situé.
9. Grand violoniste contemporain - Dieu égyptien - Direction.
10. Perte de connaissance - Nobles initiales.
11. Obtenu - Diphtongue - La même mère, mais pas le même père.
12. Concile de la Contre-Réforme - Entière.

Verticalement

1. Démonstratif - C'est là.
2. Symbole chimique - Fin de participe - Pieuse abréviation - Cité chaldéenne.
3. Déformé par les coups - Préposition.
4. Démonstratif inversé - Pas encore fœtus.
5. C'est bien là.
6. Applaudit en se retournant - La même qu'en fin de 2 vertical.
7. Saint normand - C'est encore là.
8. Fit briller - Peut le faire.
9. Groupes de chasse - Fin de participe.
10. C'est encore là - Petit cours d'eau.
11. C'est vraiment nul - Futurs coquillages.
12. Conjonction - Département.

A lors qu'un soir, M. Épinard s'était accoudé au comptoir d'un bar, comme tous les autres soirs, tout à coup, trois cafards sortirent de l'armoire en regardant M. Épinard.

- "Mais tu nous as traités de jobards, espèce de mauvais épinard !".

Épinard moins pénard:

- "Vous avez dû mal voir, messieurs les cafards, car je m'adressais au tiroir".

À peine finie sa phrase que des mouches noires surgissent du tiroir.

- "Eh ! Épinard, tu nous a traités de jobards, tu vas voir, on va t'envoyer le hachoir à grandes mâchoires !".

M. Épinard ne voulant pas les croire se remit à boire au comptoir du bar.

Quand tout à coup, la porte du placard fit place au hachoir à grandes mâchoires juste devant M. Épinard:

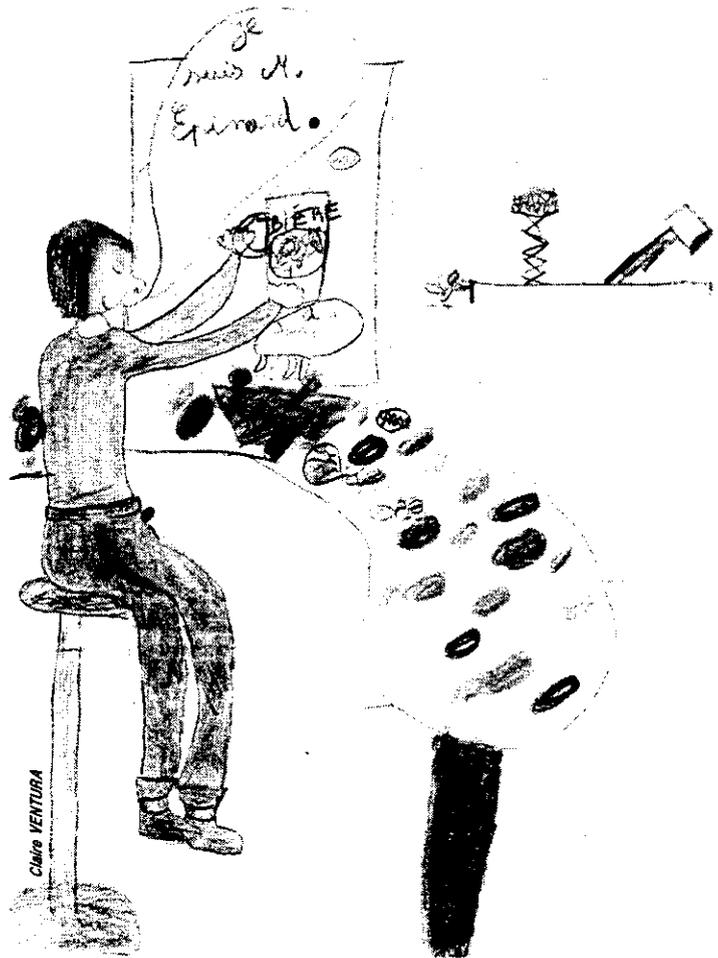
- "Oh ! désespoir !" s'écria M. Épinard.

Tous les clients du bar détournèrent leur regard en direction de M. Épinard qui était devenu blafard.

- "Vous allez pas me croire mais ce soir est mon dernier soir. Regardez ce hachoir, il veut me faire choir comme un vulgaire mouchoir à grands coups de mâchoires".

La pomme, la tomate et la poire, au courant de l'histoire, s'adressèrent à M. Épinard pour lui dire d'arrêter de boire, car ce qu'il prenait pour un hachoir à grandes mâchoires n'était en fait que le reflet de son dentier dans le miroir du bar.

Et depuis ce jour là, M. Épinard arrêta définitivement de boire.



Histoire de Monsieur Épinard

Estelle BRASSEUR,
avec l'aide de Florence MARTIN.

Conseil Municipal du 16 Janvier 1998 à St Frézal de Ventalon

Le Conseil se réunit sous la présidence de E. Passebois, maire.

M. Calistri, absent excusé donne procuration à M. P. Guittard. Th. Maurin est secrétaire de séance. Après avoir adopté à l'unanimité le CR du CM du 7 novembre 1997, on aborde l'ordre du jour.

■ La ferme relais

Il s'agit de délibérer sur une demande de subvention PDR de l'ordre de 320.000 francs. Après une longue discussion le texte de la délibération est adopté par 6 voix contre 5. Une promesse de vente et d'achat sera signée entre Mme et M. Chabrol et les représentants de la Mairie. Il faudra préparer une convention liant la Commune aux "porteurs de projets".

■ Voirie

● A la suite de l'enquête publique la "rampe" de la Ponge est classé dans la voirie communale.

● Le programme roulier 98 est arrêté. On veut en limiter l'importance pour diminuer les coûts mais les dégâts de pluies du 18 décembre, qu'il va falloir réparer, augmenteront la dépense.

● L'affaire Guirao à Cessenades suit son cours. La commune est bien décidée de récupérer son bien.

■ AEP

L'étude de la mise en conformité

des captages suit son cours. L'adduction d'eau de la Ponge sera traitée en priorité.

■ Terrain de sport de l'Ayrolle

Le projet d'ensemble complet a été établi par Jeunesse et Sport. La part de la Commune a été fixée à 100.000 francs. Le dossier de demande de subvention pour le financement total est à établir.

■ Le Temple

Sa réfection était prévue pour 97.

Toutes les subventions envisagées n'ont pas été attribuée (Région). Les travaux sont repoussés à 98.

■ Escalier du gîte communal

Une négociation est engagée pour assurer son maintien.

■ L'école

● L'aide maternelle est en congé de maternité; une employée chargée de la cantine scolaire a démissionné pour convenance personnelle. Leur remplacement va être rapidement assuré.

● L'interdiction de stationnement devant l'école est motivée par l'application de dispositions légales en matière de sécurité.

■ Brevet de secourisme

Voir le chef de centre des sapeurs pompiers au Collet-de-Dèze.

Conseils Municipaux des 20 et 25 Février 1998 à St Frézal de Ventalon

À la demande d'une majorité de conseillers, une discussion s'engage à propos de l'école et d'un article paru dans le dernier numéro du journal intercommunal "Le Vent des Bancels". La séance est houleuse, une partie des conseillers quitte la salle. Le maire a lancé une nouvelle convocation pour le mercredi 25 Février.

Là (le 25/2) est abordée la question principale de l'ordre du jour : l'étude de la convention commune / familles Colombat-Duquenne, à propos de la ferme-relais du Salson.

Le texte-document de travail, présenté par Maître Marcy, notaire, est examiné dans le détail et tous les points sont étudiés et amendés jusqu'au moment où est retenu un texte final dont tous les éléments sont adoptés soit à l'unanimité, soit à la majorité avec 6 ou 7 voix pour. Seul ne sera pas traité le problème de la source, dont la commune veut garder la maîtrise (à voir avec les preneurs).

Le deuxième point traité est celui du devenir de l'escalier de secours du gîte communal au temple. M. J.-Claude Lieber nous annonce qu'un projet d'accord a été établi avec F. Soustelle.

On traite rapidement des problèmes de tarifs : eau, OM, école des Abrits.

Conseil Municipal du 13 Mars 1998 à St Frézal de Ventalon

Le CM est présidé par E. Passebois, maire. On note 2 absents excusés.

M. G. Alise est nommé secrétaire de séance.

Les problèmes suivants ont été traités:

■ L'Ayrolle

Les HLM-CFI ont confirmé le lancement de la deuxième tranche de trois maisons.

Il nous restera à payer 150.000 F de VRD. Le Conseil municipal donne son accord.

■ Aménagement de l'aire de jeux

M. Guittard présente l'esquisse des aménagements à réaliser avant l'été.

■ Convention ferme relais

La dernière main est mise à ce document. MM. Alise et Lieber nous parlent de l'action qu'ils ont conduite pour établir l'état des lieux. La commune restera propriétaire d'une source et des terrains voisins pour que soit établi un bon périmètre de protection.

■ Toiture du Temple

Les subventions attendues sont obtenues. L'appel d'offres pour la réfection de cette toiture va être lancé.

Conseil Municipal du 28 Mars 1998 à St Andéol de Clerguemort

Présents : Mmes Chapelle, Girod, Orio et MM. Mathieu, Clarisse, Redares, Vielzeuf, Dautry

Absent : M. Mazoyer

Ordre du jour :

■ Compte administratif 97 :

Après présentation faisant apparaître :

Dépenses d'investissement = 557880,72 F; de fonctionnement = 324959,28 F

Recettes d'investissement = 202546,12 F; de fonctionnement = 499837,22 F

et dégageant un excédent global de clôture de 230222,48 F, le compte administratif est voté à l'unanimité, le maire ne participant pas au vote.

■ Affectation du résultat de 97 :

montant = 299883,39 F. Virement à la section d'investissement = 69660,91 F - Affectation à l'excédent reporté = 230222,48 F

■ Budget primitif 98 :

Dépenses d'investissements :
* Logements de l'école du Cros (683000 F)
* Voirie et réseaux (356369 F)
* Remboursement du capital (91106 F)
Recettes d'investissement :
* Subventions (514500 F)
* Emprunt logements du Cros (200000 F)
* Fonds propres (415975 F)

Dépenses de fonctionnement :

* Charges courantes (249600 F)
* Charges financières (75486 F)
* Virement à l'investissement (375975 F)

Recettes de fonctionnement :

* Dotations diverses (366820 F)
* Impôts et taxes (87319 F)
* Autres produits (16700 F)
* Excédent antérieur (230222 F)

Le budget, après présentation est voté à l'unanimité des membres présents,

■ Questions diverses :

* Un devis sera demandé pour l'aménagement d'une terrasse sur le logement de la mairie.

* Les nouveaux travaux concernant la voirie (élargissement ou création) feront l'objet d'un document d'arpentage en vue de leur classement (en 98: route de Poussiels au Cros).

* Un devis sera demandé au SDEE pour la mise en place d'une benne à encombrants.

* 2 containers à ordures ménagères seront déposés sur la commune (au Puech et au Cros).

■ Observations du public :

Bassin DFCI de Lignaresse : Pierrette Charton fait part de son étonnement vis-à-vis du peu de respect lié à l'esthétique et à la sécurité générée par l'implantation de ce bassin. Un rendez-vous sera pris avec la DDA pour obtenir des garanties sur la sécurité.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FREZAL DE VENTALON
DU 16 JANVIER 1998 À 20H30

Sont présents:

E. PASSEBOIS, Maire.
M. SERRES, 1er adjoint
J. IAQUINTA, 2ème adjoint.
Mme M-CI. VENTURA et MM. G. ALISE, CI. BREGUIBOUL, P. GUITTARD, J. HUGON, J-CI. LIEBER, T. MAURIN, conseillers municipaux.

Absent excusé: D. CALISTRI, qui donne procuration à P. GUITTARD.

M. Thierry MAURIN est nommé secrétaire de séance.

- **Commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 07 Novembre 97.**
Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- M. le Maire fait part des vœux de nouvelle année présentés au conseil municipal par quelques administrés: Mmes et MM. ARGENSON Etienne, LARGUIER Henry, CARCASSONNE, MICHONNEAU et MOULIN.

ORDRE DU JOUR:

■ **Ferme relais.**

Après avoir remis des documents à chacun, M; le Maire informe les conseillers sur l'évolution de ce dossier.

Nous en sommes maintenant à la phase décisive puisque la DDA vient de nous transmettre le résultat de ses études ainsi que les pièces nécessaires pour constituer le dossier PDR (Plan de Développement Rural) mesure 2.7., en vue d'acquérir la propriété CHABROL au Salson, afin d'y installer les familles DUQUENNE et COLOMBAT en tant que jeunes agriculteurs, et ce, dans le cadre de la procédure "ferme relais".

La dotation "Jeunes Agriculteurs" est confirmée, sous réserve d'une convention qu'il faudra passer dans les prochains jours entre la commune et ces deux familles.

Dans un premier temps, et pour l'heure, il s'agit pour la commune de décider l'acquisition de ce bien auprès de M. CHABROL. Une délibération est donc nécessaire.

Une présentation des conditions de financement nous est fournie par les services de la DDA, le bien étant partagé en 4 lots:

- Parcelles agricoles: prix d'achat 108.000 F couvert par un emprunt à 5,7%.

- Bâtiments agricoles: prix d'achat 264.000 F - Subvention 158.400 F - Emprunt 105.600 F.

- Bâtiments d'accueil: prix d'achat 278.000 F - Subvention 166.800 F - Emprunt 111.200 F.

- Frais d'acquisition: coût 50.000 F - Emprunt 50.000 F.

La partie bâtiments d'habitation d'une valeur de 100.000 F n'est pas pris en compte dans cette estimation.

Soit une opération d'un coût total de 800.000 F (prix d'achat 750.000 F + Frais notariaux 50.000 F) subventionnée à hauteur de 325.200 F.

L'emprunt (capital et intérêts) nécessaire à cette acquisition (durée 15 ans) sera couvert par les annuités de remboursement des porteurs de projet.

La partie agricole n'est pas soumise à subvention et ne peut être cédée avant le total remboursement des emprunts. Un bail à ferme sera donc conclu avec les deux familles.

Par ailleurs, les agriculteurs ne pourront prétendre à aucun remboursement des sommes versées, s'ils décident de partir volontairement (Les modalités sont à nuancer selon qu'il est question de "avant 10 ans" ou "avant 15 ans").

M. le Maire lit ensuite un projet de délibération remis à chaque conseiller et rédigé en partenariat avec la DDA, Maître MARCY et Georges PONS (conseiller officiel des familles DUQUENNE - COLOMBAT);

Le maire fait part au Conseil de la note de la Direction de l'Agriculture de la Lozère selon laquelle il est nécessaire de transmettre un dossier aux organismes qui ont à en connaître - Préfecture, Conseil Général, Conseil Régional, DDA, Comité P.D.R... - pour la phase finale d'acquisition par la commune de la propriété CHABROL au Salson puis de la transmission de cette propriété aux porteurs de projets: les familles COLOMBAT - DUQUENNE.

Il (le Maire) précise que le compromis de vente et d'achat sera signé auprès des propriétaires au prix global de 750.000 F comme cela a été établi par les services des Domaines et qu'il est soumis aux conditions suivantes:

- Non recours du représentant de l'État à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal.
 - Purge du droit de préemption de la SAFER Lozère.
 - Obtention par la commune des subventions PDR.
 - Obtention par la commune d'un prêt au Crédit Agricole couvrant la différence entre le prix d'achat (+ frais notariaux) de la propriété et de la subvention PDR.
 - Rétrocession immédiate aux familles COLOMBAT - DUQUENNE sous forme de contrat de crédit bail immobilier pour les bâtiments et les biens justiciables de la subvention PDR et sous forme de bail à ferme (9 ans renouvelables 3ans) pour les terrains non compris dans le crédit bail immobilier.
- Ces notions de crédit bail immobilier et de bail à ferme seront précisées dans une convention à établir au plus tôt entre la commune et les porteurs de projet.*

Après en avoir délibéré le conseil par ... voix pour, ... voix contre, ... abstentions,

- Approuve cette démarche.
- Sollicite du Comité PDR une subvention au titre de la mesure-2.7. pour la totalité de l'opération.
- Autorise Etienne PASSEBOIS, Maire, et ... à signer les différents documents nécessaires pour conduire à son terme la dite opération.

M. le Maire précise qu'ensuite, la convention pourra être rédigée soit par une commission qui la soumettra à l'approbation du conseil municipal, soit par la totalité du conseil. Ce point reste à préciser.

L'acte de vente, si la majorité du conseil choisit cette voie, sera signé le mardi 20 janvier à 16 heures à l'étude de maître MARCY à Florac.

M. PASSEBOIS propose ensuite aux conseillers de se déterminer sur ce projet de délibération. Selon lui, ne peuvent s'y opposer que ceux qui refusent la "ferme relais" car ce texte engage la commune de façon définitive dans le processus.

Un long débat s'engage ensuite.

M. BREGUIBOUL déplore le manque d'appel de candidature pour un projet qui, somme toute, sera la première opération de ce type en France.

Cette objection est récusée par MM. PASSEBOIS et LIEBER. Ce projet a vu le jour grâce à ces deux familles et à leur ténacité; il serait pour le moins malhonnête de reprendre cette idée et d'y installer d'autres personnes ! Par contre, maintenant que nous connaissons les démarches et si une autre occasion de "ferme relais" se présente, il sera peut-être possible d'envisager un appel de candidature.

Le problème du prix réel de vente lié au fait que les services de la DDA n'incluent pas dans leurs calculs les 100.000 F des bâtiments d'habitation est évoqué. Achetons-nous l'ensemble ? Les porteurs de projet acquièrent-ils indépendamment les habitations ? Pour M. LIEBER, si cela est possible, il serait préférable que la municipalité achète la totalité de la propriété afin de préserver l'unité de ce bien en cas de défaillance des preneurs.

On passe au vote sur le projet de délibération:

6 voix pour: Mme VENTURA et MM. PASSEBOIS, LIEBER, HUGON, ALISE, MAURIN.

5 voix contre: MM. BREGUIBOUL, IAQUINTA, SERRES, GUITTARD, CALISTRI (procuration à GUITTARD).

Le premier adjoint n'étant pas disponible mardi, pour la signature du compromis de vente et d'achat à l'étude de Maître MARCY, c'est le deuxième adjoint qui remplira cette mission.

Par ailleurs, il est convenu que, du fait qu'une commission ne peut prendre aucune décision, c'est la totalité du conseil qui mettra en forme la convention liant la commune aux familles COLOMBAT - DUQUENNE.

■ Voirie.

● Enquête publique.

26 Décembre 1997.

Cette enquête pour le classement de "la rampe" de la Ponge a eu lieu du 11 au

Les propriétaires rétrocèdent leur terrain en compensation du classement de cette voie en voirie communale. L'un d'eux, M. Claude VIDAL, demande en outre le déclassement de la portion de sentier communal jouxtant sa propriété.

Lors de cette enquête, plusieurs administrés ont émis des réserves sur ce classement:

M. Edmond FAGES, pour sa part, pense que le déclassement du sentier n'est pas souhaitable.

M. Robert AMAT, quant à lui, demande qu'une autre portion de ce sentier soit déclassée (escaliers desservant son habitation).

En conclusion, le commissaire enquêteur donne un avis favorable au classement de cette voie de la Ponge en voirie communale (voie n° 36) et propose de ne pas retenir les observations formulées par les administrés.

Le conseil à l'unanimité approuve les conclusions du commissaire enquêteur et décide le classement de cette voie.

● Réfection du CD 29 à la Ponge.

Si le renforcement de l'éclairage public s'avérait nécessaire, il faudrait prévoir les travaux d'enfouissement avant cette réfection.

● Programme routier 98.

Un certain nombre de travaux sur les routes ont été chiffrés par la DDE:

- Route des Espérelles: emplois partiels et réparation de l'éboulement dans l'épingle.

- Carrefour de la Gare: traversée busée à réaliser.

- Portion de voie entre l'embranchement de l'Ausselet et l'embranchement de Cheyviel: Goudronnage.

- Route de Pénens-Bas - Loubreyrou: amélioration de certains virages.

M. PASSEBOIS signale qu'il est nécessaire de contenir les dépenses sur la voirie, afin d'éviter le recours à l'emprunt. Il rappelle par ailleurs, que depuis l'estimation de la DDA d'autres travaux indispensables se sont ajoutés à cette liste à la suite des pluies torrentielles des 17 et 18 Déc. 97:

- Les Espérelles: il faudra prévoir un enrochement pour contenir les terres.

- La Gare: le drainage de la source est nécessaire pour éviter de nouvelles coulées.

- Éboulement d'un mur de soutènement de la propriété CALISTRI. Il faut éviter l'effondrement de la route communale d'accès au temple.

- Route Bonijols - le Castanet: cette route a été emportée de moitié dans un virage. Il faut effectuer une réparation rapidement.

Toutes ces opérations représentent un surcoût important.

Il est décidé de faire un classement de ces travaux par ordre de priorité.

Sont donc retenus pour le programme 98:

- Le carrefour de la Gare.

- Le virage des Espérelles.

- La réparation de la route du Castanet.

- Le goudronnage de la portion de voie entre l'embranchement de l'Ausselet et celui de Cheyviel.

Pour ce qui est de l'amélioration des virages sur la route Pénens-Bas - Loubreyrou, une étude poussée reste à faire. De plus, l'autorisation des propriétaires concernés est nécessaire. Vu le coût important de ces travaux, correspondent-ils à un réel besoin ? Un recensement des points dangereux serait à effectuer sur la totalité de la voirie.

Par ailleurs, Mme VENTURA et M. LIEBER demandent une réflexion approfondie sur la politique d'élargissement des voies et de suppression des virages. Jusqu'où peut-on et doit-on aller ?

● Cessenades - Affaire GUIRAO.

La négociation menée par les collègues qui avaient voulu s'en charger (C.M. du 07 Novembre 97) s'est avérée infructueuse.

Le Conseil décide donc de prendre les renseignements nécessaires à la mise en route d'une procédure d'expropriation par 8 voix pour: Mme VENTURA et MM. PASSEBOIS.

SERRES, BREGUIBOUL, MAURIN, ALISE, HUGON, LIEBER et 3 voix contre: MM. IAQUINTA, GUITTARD, CALISTRI (procuration à GUITTARD).

● **Procès VEILLARD.**

Le conseil autorise M. le Maire à prendre à nouveau l'attache d'un avocat.

■ **AEP.**

L'étude de mise en conformité des captages suit son cours.

Deux bureaux d'études proposent leurs services pour l'adduction de la Ponge (Cabinet COUET - Mende et BETURE CEREC - Marvejols). C'est ce dernier qui semble le plus adapté à nos besoins. La pose de compteurs sectionnaires sera effectuée par le cabinet d'études.

La DDASS souhaiterait un diagnostic sur l'ensemble de nos captages.

Nous attendons de connaître nos possibilités d'aides financières. Ces renseignements seront fournis par l'agence de Bassin Adour-Garonne, dont dépend la commune.

En tout état de cause, cette année seule l'étude sera réalisée. Les éventuels travaux ne pourront se faire qu'en 1999.

■ **Terrain de sport à l'Ayrolle.**

Un projet d'ensemble complet a été fourni par Jeunesse et Sports pour l'aménagement de ce terrain: il comprend un terrain "multi-sports" (basket, mini-foot, hand-ball) ainsi qu'une buvette et une scène couverte. Une première évaluation globale de ces travaux se situe à hauteur de 800.000 F. D'autres estimations sont à l'étude.

Dans un premier temps il s'agit uniquement d'effectuer le revêtement du terrain de sports, d'implanter un grillage de protection, la scène et la buvette, en prévoyant l'alimentation électrique.

Il est proposé que la commune affecte une somme maximale de 100.000 F à cette opération. Des subventions sont à rechercher. Le dossier sera prêt fin janvier.

■ **Le Temple.**

Il faut prévoir ces travaux qui ont été partiellement subventionnés (seule la Région n'a pas répondu). Une somme de 60.000 F leur était affectée. Sera-t-elle suffisante ? A voir au budget primitif.

■ **Escalier de secours du gîte communal.**

M. le Maire rappelle au conseil qu'une solution doit être trouvée avant le 28 Février 98.

Bien que pour la commission de sécurité, cet équipement ne soit pas indispensable, M. LIEBER considère qu'il ne faut pas sous estimer son importance. Toutes les solutions doivent être envisagées avec la famille SOUSTELLE de la Cure pour régler le problème de l'accès par cet escalier de sécurité.

M. le Maire et M. LIEBER sont chargés de négocier cette affaire.

■ **Questions diverses**

● **École.**

◆ **Cantine**

Mme LABROSSE démissionne de son poste pour raisons personnelles. Il faut trouver une nouvelle personne avant le 14 Février. Le travail représente 2 jours de cantine par semaine et est rémunéré aux environs de 1.200 F net mensuel.

◆ **Aide maternelle**

Mme CORBIER est en arrêt maladie et prendra son congé maternité à la suite de cet arrêt et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Trois personnes ont déposé leur candidature pour ce remplacement.

M. le Maire arrêtera son choix pour le lundi 19 Janvier.

◆ **Interdiction du stationnement devant l'école**

M. Michel SERRES regrette que les riverains ne disposent pas d'une dérogation leur autorisant le stationnement.

M. PASSEBOIS lui rappelle que l'interdiction de stationner ne concerne que les jours et heures de fonctionnement de l'école. Cette mesure est prise pour des raisons de sécurité évidentes.

● **Brevet de secourisme.**

Il est possible de passer le brevet de secourisme. Les intéressés doivent contacter Gérard PLAN, chef de centre des sapeurs pompiers du Collet de Dèze;

La séance est levée à 1h du matin.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FREZAL DE VENTALON
DU 20 FÉVRIER 1998 À 20H30

Sont présents:

E. PASSEBOIS, Maire.
M. SERRES, 1er adjoint
J. IAQUINTA, 2ème adjoint.
Mme M-CI. VENTURA et MM. G. ALISE, Cl. BREGUIBOUL, D. CALISTRI, P. GUITTARD, J. HUGON, J-CI. LIEBER, T. MAURIN, conseillers municipaux.

M. Didier CALISTRI est nommé secrétaire de séance.

● **Commentaire sur le compte-rendu du conseil municipal du 16 Janvier 98.**

Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

● M. le Maire accepte qu'en début de séance soit débattu d'une requête présentée par plusieurs conseillers (MM. ALISE, BREGUIBOUL, CALISTRI, GUITTARD, IAQUINTA, LIEBER et SERRES). M. BREGUIBOUL en fait la lecture:

"Mes collègues du Conseil sus-cités et moi-même serions reconnaissants de bien vouloir placer en début du Conseil Municipal du 20 Février 98 les questions suivantes:

1/ Demande de droit de réponse de l'Association des Parents d'Élèves de l'École des Abrits à Mme HUGON suite à son article paru dans le "Vent des Bancels".

2/ Le point sur la situation de l'école.

3/ Réflexion sur la nature et l'objet du journal le "Vent des Bancels".

Cet aménagement d'horaire permettrait aux parents présents d'entendre nos commentaires.

Cette démarche fait l'objet d'une demande de l'APE".

◆ **Demande de droit de réponse.**

L'Association des Parents d'Élèves souhaite qu'une réponse immédiate soit apportée à l'article de Mme HUGON. Elle demande au Conseil d'en débattre afin de publier un supplément spécial au "Vent des Bancels" comportant cette réponse.

Une discussion s'en suit où est évoquée le caractère nouveau de cette démarche:

Si ce supplément spécial est imprimé entre deux numéros, il faudra à l'avenir admettre ce principe si d'autres occasions se présentent. Par ailleurs il faut reconnaître qu'une réponse au bout de trois mois (périodicité du journal) peut perdre de son intérêt.

M. le Maire souligne que c'est un comité de rédaction qui décide du contenu de cette revue. Le Conseil Municipal de Saint Frézal peut-il imposer son point de vue ? Il se déclare opposé à cette démarche.

Il est finalement décidé d'accéder à la demande de l'Association des Parents d'Élèves de l'École des Abrits par 7 voix (MM. ALISE, BREGUIBOUL, CALISTRI, GUITTARD, IAQUINTA, LIEBER et SERRES) contre 2 (PASSEBOIS, HUGON) et 2 abstentions (MAURIN, VENTURA).

Le texte de l'APE, déposé lundi matin dans la boîte aux lettres de la mairie, sera tiré sur un papier à l'en-tête du journal.

◆ **Point sur la situation de l'école.**

L'APE demande au Conseil de soutenir une lettre adressée à l'Inspection d'Académie.

M. PASSEBOIS accepte de transmettre cette lettre, mais refuse de l'approuver. Ce serait, selon lui, prendre une mesure illégale car un conseil municipal est incompétent pour juger des affaires pédagogiques.

6 Conseillers disent soutenir ce texte: MM. ALISE, BREGUIBOUL, CALISTRI, GUITTARD, IAQUINTA et SERRES - car ce n'est pas pour eux un problème pédagogique mais un dysfonctionnement grave dans les rapports humains qui a été constaté à l'école - les 5 autres se disant incompétents pour prendre une telle décision.

◆ Réflexion sur le "Vent des Bancelles".

M. IAQUINTA, tout en reconnaissant des qualités à cette revue, lui reproche d'être "quelque peu orientée". Il dénonce un filtrage de certaines informations et regrette qu'on ait laissé paraître l'article de Mme HUGON alors qu'il eut été préférable de "calmer les esprits".

Pour J-CI. LIEBER, le "Vent des Bancelles" est un journal qui "sait positiver". "La liberté d'expression existe, ne la bafouons pas !". Il faut selon lui, laisser paraître et donner un droit de réponse. Il y a par ailleurs un comité de rédaction ouvert dans lequel tous ceux qui le souhaitent peuvent entrer.

M. PASSEBOIS préconise que "ceux qui ont à écrire, écrivent et que ceux qui veulent faire partie du comité de rédaction y participent".

Aucun conseiller, en dehors de ceux qui en font déjà partie, ne veut participer à ce comité.

◆ Problème de l'horaire et du jour de l'impression du supplément spécial.

M. IAQUINTA souhaite que l'impression et l'envoi de cette réponse soient réalisés dans les plus brefs délais. Il demande à M. PASSEBOIS d'être présent en mairie lundi 23 Février à 9h pour recevoir la lettre de l'APE. M. le Maire dit ne pas être libre à ce moment mais promet de régler rapidement cette affaire. M. IAQUINTA exige une date et une heure. Devant le refus d'obtempérer de M. le Maire, M. IAQUINTA quitte l'assemblée, suivi par MM. BREGUIBOUL, GUITTARD, SERRES et ALISE.

M. CALISTRI, ne voulant pas, par sa présence, permettre aux débats de se poursuivre, en fait de même quelques instants après.

La séance est donc levée de fait à 21h 30, le quorum n'étant plus atteint.

■
**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FREZAL DE VENTALON
DU 25 FÉVRIER 1998 À 20H30**

Sont présents:

E. PASSEBOIS, Maire.
M. SERRES, 1er adjoint
J. IAQUINTA, 2ème adjoint.
Mme M-CI. VENTURA et MM. G. ALISE, D. CALISTRI, J. HUGON, J-CI. LIEBER, T. MAURIN, conseillers municipaux.

Excusés:

Cl. BREGUIBOUL qui donne procuration à J. IAQUINTA.
P. GUITTARD qui donne procuration à D. CALISTRI.

Ce Conseil faisant suite à celui du 20/02/98, M. Didier CALISTRI reste secrétaire de séance.

■ **Ordre du Jour.**

● **Convention Ferme-Relais.**

M. le Maire donne une information qu'il tient de la Préfecture: La subvention de 375.200 F au titre du PDR est accordée. Nous en recevrons notification écrite courant mars.

Il s'agit maintenant de mettre au point la convention qui va lier la commune aux familles Colombat - Duquenne, porteurs de projet. Un premier débat sur le projet de convention a eu lieu au Salon à l'invitation des deux familles.

◆ J. IAQUINTA propose que la municipalité conserve la maîtrise des bâtiments d'habitation: la mairie effectuerait des travaux de manière à offrir deux logements qui seraient loués à ces deux familles. Au bout de 15 ans, elle aurait la possibilité soit de revendre ces logements aux intéressés, soit de les conserver, si la situation l'exige.

Il propose un plan de financement réalisé par les services de la DDE. Plusieurs subventionnements sont à rechercher.

Un débat s'ouvre sur cette proposition.

M. PASSEBOIS, considère que sortir les bâtiments d'habitations du Crédit Bail et faire les travaux nous même ajouterait encore à la complexité du projet.

M-CI. VENTURA pense qu'il faut s'en tenir au projet initial.

J-CI. LIEBER estime que cette proposition arrive trop tard. La recherche de nouvelles subvention repousserait la réalisation de ce projet d'au moins deux années, ce qui ne peut être accepté. Par contre, si un autre projet de ce type voit le jour sur la commune, il sera alors possible d'envisager cette solution.

M. CALISTRI pense qu'il aurait été bon de connaître la position des porteurs de projet sur cette proposition.

On passe au vote:

Sont pour cette proposition: MM. IAQUINTA, BREGUIBOUL (procuration) et GUITTARD (procuration) soit 3 voix.

S'abstiennent: MM. CALISTRI et SERRES (2 voix).

Sont contre: MM. PASSEBOIS, LIEBER, HUGON, ALISE, MAURIN et Mme VENTURA (6 voix).

Cette proposition est rejetée.

◆ J. IAQUINTA fait observer que certains documents stipulent qu'un bien acheté par une collectivité ne peut être revendu à un particulier avec un rabais supérieur à 25% du prix d'achat, ce qui n'est pas le cas dans ce projet.

M. PASSEBOIS lui rappelle que ces règles qui régissent les "ateliers-relais" ne s'appliquent pas à notre situation. La "ferme relais" dépend du programme européen "5B" et d'une subvention du PDR qui est destinée à l'achat par une commune d'un bien qu'elle doit rétrocéder à "prix coûtant" (montant de l'achat déduit des subventions). Cette mesure tend à favoriser l'installation d'agriculteurs. La légalité de cette rétrocession sera d'ailleurs visée par les autorités compétentes.

◆ Lecture du projet de convention.

● Parcelles entrant dans le crédit bail immobilier.

Page 5 du projet de convention: dans le § 2 l'ensemble du conseil souhaite que soient précisés les numéros de parcelles et la surface des bâtiments et des terres non-bâties entrant dans le crédit bail immobilier et dans le bail de fermage.

Une discussion s'engage sur la superficie de terres non-bâties entrant dans le crédit-bail immobilier, les porteurs de projet proposant que ce crédit bail porte environ sur 11 hectares.

Pour D. CALISTRI, c'est trop. Il se dit plutôt favorable à ne conserver dans ce bail que les parcelles comportant des bâtiments, le reste entrant dans le bail rural.

J-CI. LIEBER considère que la commune a tout intérêt à conserver une surface importante de terres (jardins etc...) dans le crédit bail immobilier, ce type d'acte protégeant mieux la collectivité que le bail rural. Les preneurs peuvent en effet abandonner le crédit bail et conserver le bail rural, ce qui reviendrait à rendre à la commune que des bâtiments sans terres, si aucune d'entre elles ne se trouve dans le crédit bail immobilier.

Dans quelles proportion peut-on légalement faire entrer des terres non-bâties dans un crédit-bail immobilier ? La réponse sera fournie par le notaire.

Dans l'éventualité de la possibilité d'une fourchette plus ou moins importante, les conseillers sont invités à se prononcer sur le choix suivant:

Dans l'application stricte de la formule: "*Crédit bail immobilier pour les bâtiments, les terrains et les dépendances directement concernés par la création de la ferme relais*", il appartiendra au notaire de déterminer l'importance de ces terrains,

- soit au minimum sans arpentage (première proposition).

- soit au maximum (deuxième proposition).

On passe au vote:

Sont pour la première proposition (terres au minimum sans arpentage): MM. CALISTRI, IAQUINTA, BREGUIBOUL (procuration) et GUITTARD (procuration) soit 4 voix.

Sont pour la seconde proposition (terres au maximum): MM. PASSEBOIS, SERRES, LIEBER, HUGON, ALISE, MAURIN et Mme VENTURA (7 voix).

C'est donc l'option maximale qui est retenue.

● Pages 5-6, § 3: ... En cas de départ volontaire après dix ans.

Deux modifications à ce paragraphe.

a) La notion de détail et de coût des travaux, ne s'applique qu'à des opérations supérieures à 50.000 F, hors aménagement relatif au projet déjà contrôlé par les organismes officiels (P.N.C, entre autres).

b) En cas de départ volontaire après dix ans ou en cas de départ pour cas de force majeure, le dédommagement pour travaux se ferait:

- en déduisant les subventions déjà allouées pour ces opérations;
- après que la commune ait trouvé un repreneur.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

● Impôts fonciers:

Les preneurs s'engagent à payer, en fin d'année, sur présentation de documents appropriés tous les frais inhérents à cette propriété (impôts fonciers notamment).

Accord de l'ensemble du conseil.

● Suivi de la situation financière de l'exploitation.

Les exploitants COLOMBAT et DUQUENNE acceptent que le Centre d'Economie Rurale de la Lozère qui suivra leur comptabilité pendant dix ans, signale à la mairie toute situation qui pourrait mettre celle-ci en difficulté.

Accord de l'ensemble du Conseil.

● État des lieux des parcelles comprises dans le bail rural.

Un état des lieux sera dressé au début du bail. MM. ALISE, LIEBER et SERRES sont chargés de cette mission en relation avec les époux COLOMBAT - DUQUESNE.

Accord de l'ensemble du conseil.

● Vente au bout de quinze ans des terres comprise dans le bail de fermage.

Il existe une réglementation juridique permettant à une collectivité locale la cession de terrain à une entreprise pour le franc symbolique (Cf: Conseil d'Etat, arrêt du 3 Novembre 1997, requête 169473).

Un débat s'ouvre:

J. HUGON rappelle que ce système de bail de fermage nous est imposé du fait que nous ne pouvons faire entrer la totalité de la propriété dans le crédit bail immobilier. Si nous voulons réellement réaliser une opération blanche la municipalité doit, selon lui, inclure cette clause de vente au franc symbolique dans la convention. Vendre à une somme supérieure reviendrait à faire du bénéfice sur ces terres dans la mesure où les recettes du bail à ferme correspondent au prix d'achat augmenté des annuités d'emprunts. Il suggère toutefois que cette mesure ne soit effective qu'au bout de quinze ans, afin de préserver l'intégrité de la propriété.

D. CALISTRI, pour sa part, pense qu'une revente des terres au bout de 15 ans sur les bases de l'état des lieux initial, n'est pas scandaleuse.

Pour J.-Cl. LIEBER, dans le cas présent, la notion d'opération financière ne doit pas entrer en ligne de compte. Il s'agit de permettre une installation d'agriculteurs.

L'idée de lier la vente de ces terres au franc symbolique à la constatation du maintien de la vocation agricole au bout de 15 ans, est émise.

Le problème de la reprise de ces terres par tierce personne, en cas de refus d'achat par les porteurs de projet est émise. Cette personne pourrait-elle bénéficier de la vente au franc symbolique ?

Après un tour de table, il est décidé de voter sur la proposition suivante:

"La commune accepte de rétrocéder au bout de quinze ans pour un franc symbolique les terres comprises dans le bail rural, uniquement aux familles COLOMBAT et DUQUENNE, dans la mesure où la vocation agricole est constatée".

Sont contre cette proposition: MM. IAQUINTA, BREGUIBOUL (procuration), GUITTARD (procuration) soit 3 voix.

S'abstient: M. CALISTRI (1 voix).

Sont pour: MM. PASSEBOIS, SERRES, LIEBER, HUGON, ALISE. MAUREN et Mme VENTURA (7 voix).

Cette proposition est adoptée.

● **Problème de l'eau.**

Il serait intéressant que la commune conserve la maîtrise d'une partie de l'eau afin de pouvoir alimenter le hameau si nécessaire.

Le Conseil municipal charge M. le Maire de contacter M. CHABROL afin de déterminer:

- a) Le statut du bassin situé sur la parcelle 952.
- b) Quelle source importante peut être conservée par la commune, sans léser

l'exploitation.

● **Sous-location et sous-gérance.**

Les preneurs s'interdisent toute sous-location ou sous-gérance.

Unanimité du Conseil.

● **Date et périodicités des paiements; délais de retard acceptés.**

Ces points peuvent être harmonisés avec ceux du Crédit Agricole. À voir avec le notaire.

Une dernière lecture de ce projet de convention, rédigé par le notaire en tenant compte des décisions ci-dessus, sera faite lors d'un prochain conseil municipal.

● **Escalier de secours du gîte communal.**

J.-Cl. LIEBER fait part au conseil du projet d'accord conclu avec Mme Françoise SOUSTELLE:

"Accord SOUSTELLE / Municipalité de SAINT FRÉZAL DE VENTALON pour le maintien d'un escalier de secours avec droit de passage du Centre d'accueil du Temple sur la propriété SOUSTELLE attenante.

Pour le bien commun, les parties présentes ont pris solidairement les décisions suivantes:

- M. le Maire de Saint Frézal de Ventalon représentant la commune et agissant en vertu de la délibération du 25 Février 1998 d'une part,

- Mme Soustelle Françoise, propriétaire du terrain et du bâtiment attenant au gîte dit "Le Temple" et longeant le mur du dit gîte d'autre part,

• Mme Soustelle autorise le droit de passage sur l'escalier pour les occupants du gîte selon le plan joint. Il est toutefois précisé que cette autorisation n'est accordée que dans la mesure où l'affectation du bâtiment communal reste la même, à savoir l'accueil d'individus ou de groupes.

• La Municipalité de St Frézal, en échange de cet avantage, autorise Mme Soustelle ou ses descendants à brancher gratuitement les écoulements de son bâtiment attenant lorsqu'elle le jugera utile, dans les systèmes d'épuration et d'évacuation en place pour la maison communale, l'entretien du système restant à la charge de la municipalité.

Ces décisions devront être avalisées par acte notarié, signé par les deux parties dans un délai de trois mois, les frais étant supportés par la municipalité de Saint Frézal de Ventalon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cet accord.

● **Préparation du budget primitif suite : Tarifs eau, ordures ménagères, location d'été de l'école des Abrits.**

À l'unanimité le conseil municipal décide de maintenir les tarifs 97

◆ **Tarif de l'eau et de l'assainissement.**

Eau: - Taxe de raccordement = 625 F;

- Consommation: de 0 à 120 M3 = 0,10 F/M3; au dessus de 120 M3 = 2,80 F/M3.

Assainissement = 0,70 F/M3. Compteurs concernés: Location mairie au Géripon, appartement et gîte communal, maisons de L'Ayrolle, École de Pénens.

Tous ces tarifs s'entendent hors taxes.

◆ **Tarif des ordures ménagères = 330 F.**

◆ **Tarif de location d'été de l'école des Abrits = 1.200 F la semaine.**

● **Renforcement de l'adduction de Pénens:**

M. le Maire fait part d'une lettre de Mme Stella BENAVALI qui autorise que les travaux soient effectués sur son terrain à condition qu'elle obtienne d'une part la location gratuite des deux compteurs d'eau et d'autre part la gratuité de l'eau consommée.

Plusieurs solutions d'accord sont envisagées.

1) L'achat de la parcelle.

2) La suppression gratuite d'un compteur sur les deux (gain: 625 F / an + 1.500 F de suppression) l'autre compteur et la consommation restant dus.

3) L'enlèvement de la cuve de cette parcelle et son implantation avec l'abri pour la pompe sur une autre. Cela ne changera rien au problème puisque, de toute manière, il faudra traverser la parcelle de Mme BENAVALI pour rejoindre la canalisation centrale;

● **Élection régionales et cantonales des 15 et 22 mars prochains. Tenue du bureau de vote:**
15 Mars = 8 à 9: PASSEBOIS, 9 à 10: GUITTARD; 10 à 11: SERRES; 11 à 12: LIEBER; 12 à 13: BREGUIBOUL; 13 à 14: MAURIN; 14 à 15: ALISE; 15 à 16: VENTURA; 16 à 17: HUGON; 17 à 18: IAQUINTA.

22 Mars = 8 à 9: PASSEBOIS, 9 à 10: GUITTARD; 10 à 11: IAQUINTA; 11 à 12: LIEBER; 12 à 13: BREGUIBOUL; 13 à 14: HUGON; 14 à 15: ALISE; 15 à 16: VENTURA; 16 à 17: IAQUINTA; 17 à 18: SERRES.

● **Lettre de Mme VILAS, présidente de l'APE de l'école des Abrits.**

Mme Vilas précise que lors des débats du 20/02/98, l'Association des Parents d'Élèves souhaitait l'appui des conseillers, non pas pour une appréciation de la pédagogie, mais pour que l'affaire trouve une issue rapide.

● **Emploi jeune au SIVOM**

Un emploi d' "animateur de développement économique" est à l'étude. Coût: 12.000 à 15.000 F pour la commune.

La séance est levée à 1h45 du matin ■

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FREZAL DE VENTALON DU 13 MARS 1998 À 20H30

Sont présents:

E. PASSEBOIS, Maire.

M. SERRES, 1er adjoint

J. IAQUINTA, 2ème adjoint.

Mme M-CI. VENTURA et MM. G. ALISE, P. GUITTARD, J. HUGON, J-CI. LIEBER, T. MAURIN, conseillers municipaux.

Excusés:

CI. BREGUIBOUL qui donne procuration à J. IAQUINTA.

D. CALISTRI qui donne procuration à P. GUITTARD.

M. Gérard ALISE est nommé secrétaire de séance.

■ **Ordre du Jour.**

● **Réorganisation du bureau de vote.**

Afin d'éviter toute confusion entre les élections régionales et cantonales le 15 Mars, il est décidé d'installer les urnes dans deux salles différentes. Cette modification entraîne celle des tours de garde des bureaux:

8h - 10h = PASSEBOIS - GUITTARD; 10h - 12h = SERRES - LIEBER; 12h - 14h = BREGUIBOUL - ALISE; 14h - 16h = VENTURA - MAURIN; 17h - 18h = IAQUINTA - HUGON.

Les résultats seront acheminés par E. PASSEBOIS, pour les cantonales, au Pont de Montvert et par J. HUGON, pour les régionales, au Collet de Dèze.

Pour l'éventuel deuxième tour des cantonales le 22 Mars, les tours de garde restent inchangés.

● **L'Ayrolle.**

L'office des HLM, ayant acquis le financement, se dit prêt à démarrer la construction des trois maisons de la seconde tranche. Cette information transmise oralement doit être confirmée par écrit dans les prochains jours. Le conseil renouvelle son accord pour le lancement de cette tranche. Les VRD resteront à la charge de la commune (150.000 F sans surcoût).

● Convention Ferme-Relais.

Un projet de convention reprenant l'essentiel des décisions prises lors du conseil municipal du 25 Février 98, a été communiqué aux conseillers.

M. PASSEBOIS propose d'étudier d'abord les deux points restés en suspens lors du dernier conseil, à savoir l'état des lieux des terres et le problème de la source.

◆ État des lieux.

MM. ALISE et LIEBER ont dressé un état des lieux contradictoire en présence des familles COLOMBAT - DUQUENNE. Ce document représente une garantie mutuelle pour les preneurs et pour la commune.

Ils ont conjointement constaté la concordance de la nature des parcelles (landes; bois taillis, etc...) avec celle indiquée sur la matrice cadastrale, ainsi que l'état d'abandon avancé de l'ensemble de la propriété.

Une évaluation du pourcentage d'embroussaillement des terres ainsi qu'un métré des murettes écroulées, parcelles par parcelles, a également été effectué.

Ces documents seront joints à la convention.

◆ Source.

Avant de parler de ce point, J.-Cl. LIEBER, à partir du plan du cadastre, montre aux conseillers les terres entrant dans le crédit bail immobilier et celles du bail à ferme. On visualise ainsi clairement que les terres du bail à ferme représentent bien les parcelles situées à proximités directe des bâtiments.

Il fait ensuite l'inventaire les différents ressources en eau existantes pour l'alimentation du Salson:

- Une source communale qui distribue l'eau aux autres habitations que la ferme. Cette source fonctionne correctement. Cette parcelle est déjà propriété communale depuis plusieurs années.

- Une seconde source alimente le réservoir situé en amont du hameau en bordure de voie communale. Ce bassin est privé. Il alimente la ferme. La maison GOLDFARB possède un droit d'eau sur ce bassin.

- Un bassin situé sur la parcelle 951 (et non pas 952) alimenté par une source située entre ces deux parcelles (951 - 952) sert à l'irrigation des terres. Il est essentiel à l'exploitation. Ce bassin est aussi un équipement DFCL. (Cette parcelle: 951 est à ajouter au crédit bail immobilier; S = 53a et 41 ca, et à retrancher du bail à ferme).

Il sera stipulé dans la convention que les exploitants s'engagent à laisser en permanence un mètre d'eau dans ce bassin afin de lui conserver sa fonction de DFCL.

- Une source située en dessous la route des Crêtes (parcelle 929 ou 927) à proximité de la "grange des Gouttes" (parcelle 928 restant au crédit bail immobilier) et d'un débit très important n'est pas essentielle à l'exploitation. Elle possède, en outre, l'avantage d'être située en altitude, ce qui permettrait éventuellement d'alimenter par gravité, en plus de celle du Salson, les aductions de la Ponge de l'Ayrolle ou du Grenier.

Il est donc décidé, en accord avec les familles COLOMBAT-DUQUENNE, afin d'éviter un cadastrage, que la commune conserve les parcelles directement concernées par cette source incluses précédemment dans le crédit bail immobilier 923, 927, 929 (S = 5 ha 74 a 94 ca) et la 924 (S = 01 a 65 ca) prévue dans le bail à ferme. La surface totale des terres conservées par la commune est donc de 5 ha 76 a 59 ca.

Ces quatre parcelles feront l'objet d'un bail à ferme permanent au profit des familles COLOMBAT - DUQUENNE sans possibilité d'achat au bout de 15 ans.

Les conditions seront les suivantes:

- Droit d'eau complet pour la mairie sur ces 4 parcelles.

- Droit de passage pour la mairie pour travaux de toutes sortes sur toute la propriété

COLOMBAT - DUQUENNE.

- Droit de passage pour les preneurs sur les parcelles 923, 924, 927 et 929, pour accéder à la parcelle 928 (bergerie), enclavée par les terres communales.

- Droit au trop plein pour les preneurs, en cas d'installation d'un bassin de captage de cette source par la commune.

- Gratuité du fermage au bout de 15 ans pour les preneurs, si la propriété reste en exploitation.

Ces différentes données remplaceront le 3ème paragraphe du 6° de la page 8 de la convention: "La commune se réserve et se réservera tous les droits d'eau de la source ... etc..."

En résumé:

- Au crédit bail immobilier d'une surface totale de 11 ha 08 a 38 ca à l'origine, il faut ajouter la parcelle 951 (S = + 53 a et 41 ca) et enlever les parcelles 923, 927 et 929 (S = - 5 ha 74 a 94 ca), soit une surface totale du crédit bail immobilier de 5 ha 86 a 85 ca dont une surface bâtie de = 18 a 78 ca.

- Au bail à ferme, d'une surface totale de 52 ha 53 a 77 ca à l'origine, il faut enlever la parcelle 924 (S = - 01 a 65 ca) soit une surface totale du bail à ferme de 52 ha 52 a 12 ca.

- Les parcelles 923, 924, 927 et 929 (S = 5 ha 76 a 59 ca) resteront propriété de la commune.

◆ Autres détails.

- Ne pas oublier de préciser dans le 3°) page 7 la notion de déduction des subventions obtenues pour travaux en cas d'indemnisation due par la commune.

- J. IAQUINTA soulève à nouveau le problème des délais pour trouver un repreneur en cas de départ volontaire des familles COLOMBAT - DUQUENNE. Qui paiera les remboursements pendant ce laps de temps ?

G. ALISE souligne que la plus value apportée à la propriété compensera sans doute l'inconvénient que présentera l'avance de quelques mensualités par la commune.

E. PASSEBOIS ajoute que dans ce cas, le repreneur serait également engagé sur 15 ans, ce qui représenterait alors un bénéfice pour la commune.

Une assurance, selon J.HUGON, peut en outre éviter l'inconvénient de cette avance.

- Au 5°) page 7, supprimer l'option "prix du marché" si cela est légalement possible. Demander au notaire des précisions à ce sujet.

- G. ALISE, ayant auparavant interrogé les preneurs à ce sujet, pose la question de savoir si un prélèvement automatique des remboursements, ne serait pas judicieux.

Pour M. PASSEBOIS, une telle clause ne peut être inscrite légalement dans la convention. Par ailleurs, il ne souhaite pas imposer cette formule aux preneurs, dans la mesure où aucun locataire de la commune n'y est soumis. Il faut, que la demande vienne des preneurs.

- En ce qui concerne la sous-location, celle-ci est rendue de fait impossible, les différents baux étant nominatifs.

- Ajouter à la convention que les preneurs s'engagent à régler les frais attachés à cette propriété et notamment les impôts fonciers pendant la durée du bail.

Tous ces points étant précisés, la convention est adoptée à l'unanimité des présents. Cette convention pourra être consultée en mairie.

M. le Maire et M. Michel SERRES, premier adjoint, sont chargés de la signature définitive des différents actes à venir.

● Questions diverses.

◆ Collège du Collet .

P. GUITTARD signale que le collège sollicite une subvention de la commune. Après discussion, il s'avère que c'est certainement le foyer socio-éducatif du collège qui fait cette demande au titre de ses activités extra-scolaires. L'ensemble du conseil n'est pas opposé à ce principe mais attend une demande écrite afin de débattre de ce sujet lors du vote du budget primitif 98.

◆ Aire de jeux de L'Ayrolle.

P. GUITTARD présente une esquisse du bâtiment destiné à abriter l'orchestre, la buvette, etc... pour la fête d'été.

Les subventions sont en principe acquises mais ne seront officialisées qu'en commission du Conseil Général courant juin. Le permis de construire sera déposé entre temps. Les travaux peuvent commencer avant l'arrêté attributif car des dérogations existent. Il faut absolument s'en assurer.

◆ Toiture du Temple.

Les subventions sont obtenues. L'appel d'offre peut être lancé. Plusieurs entreprises de couvertures seront sollicitées. Une commission de sélection composée du PNC, de M. le Maire et de Mme et MM. les conseillers VENTURA, MAURIN, LIEBER, SERRES, HUGON, sera réunie pour l'ouverture des plis et proposera son choix au conseil municipal.

La séance est levée à 10h30.

**Résultats des
élections
Régionales
du 15 Mars
1998**

Inscrits: 126.
Votants: 88.
Exprimés: 86.
P. HUGON (Liste d'union avec Jacques BLANC): 7 voix.
A. MATHIOT (FN): 2 voix.
G. GLAVIER (PC, Les Verts, MDC): 49 voix.
A. BERTRAND (PS): 24 voix.
F. SAINT-LEGER (Majorité présidentielle): 0 voix.
D.L. BLANC (Renouveau Gauliste): 0 voix.
G. BRETON (Génération Écologie): 4 voix.

Pour la Lozère, la liste de P. HUGON obtient 2 sièges et celle d'A. BERTRAND 1 siège.

**Résultats des
élections
Cantoniales
du 15 Mars
1998**

Inscrits: 126.
Votants: 88.
Exprimés: 86.
André PLATON: 28 voix.
Maurice KLUQUE: 3 voix.
Ghislaine GUIGNIER: 14 voix.
Gérard MERSADIER: 41 voix.

André PLATON est élu Conseiller général du Canton du Pont de Montvert au premier tour avec 50,72% des voix.

**Richesses
locales**

"M. Lagrave, de La Salle-Prunet, dans le Forum de "La Lozère-Nouvelle" du 6 mars écoulé, écrit un fort intéressant article sur "un projet pour la Lozère".

Il y souligne l'intérêt de la géographie, de la géologie, de la préhistoire dans notre département et déplore que ces richesses ne soient pas ou mal exploitées.

Je voudrais, avec sa permission, m'associer à cette idée et la conforter avec une vue certainement moins globale puisque limitée au sud cévenol mais plus pragmatique et orientée vers une mise en valeur des richesses locales, à mes yeux laissées regrettablement en jachère.

Je veux parler d'abord de l'ancienne voie du CFD, le chemin de fer départemental qui, jusqu'à la fin des années 60, reliait Sainte-Cécile-d'Andorge à Florac sur un parcours de quelque 45 km.

Certes les décideurs de l'époque ont cru bon d'abandonner ce patrimoine avec ses tunnels, ses ponts dont quelques uns, superbes, témoignent du savoir faire de nos proches grands-parents, du sens qu'ils avaient du travail bien fait et de leur volonté, j'oserais presque dire à l'instar des constructeurs des pyramides - de travailler pour l'éternité.

Ils ont cru bon de "casser" cette voie sur une grande partie de son parcours au nom de je ne sais trop quels intérêts immédiats mais en tout

cas au mépris d'un patrimoine que nos prédécesseurs, malgré leurs efforts, ont été dans l'impossibilité de défendre.

Mais il reste encore de Ron-Corbière (sud-est de la commune de Saint-Privatde-Vallongue) à Jalcreste, puis de Jalcreste à Saint-Julien-d'Arpaon, plus de 20 km qui n'ont pas subi les outrages du bulldozer ou autre engin de démolition et qui, conserve le caractère d'origine avec une vue sur les paysages qu'on ne peut percevoir de nulle part ailleurs.

Il y a, à Sainte-Cécile-d'Andorge une plate-forme de départ qu'on pourrait aménager avec le matériel d'origine ; il existe une multitude de souvenirs de ces 60 années d'exploitation qui pourraient être rassemblés dans un musée au Collet-de-Dèze: il ne demande qu'à être créé, il y a une aire à aménager au Col-deJalcreste, etc...

Tout cela mis en valeur permettrait à de nombreux visiteurs de s'intéresser à notre région, leur donnerait une raison supplémentaire pour y venir et accroirait ainsi la richesse des aménagements déjà existants.

Nous sommes quelques uns à travailler sur ce projet depuis de nombreuses années ; de l'argent a été consacré à des études techniques et de faisabilité mais rien ne débouche et les bonnes volontés s'épuisent. Quel dommage !

Je veux parler encore de notre patrimoine historique et de notre passé huguenot. La guerre des Camisards, après la Révocation de l'édit de Nantes a commencé ici ; dans un espace qui va du Pont-de-Montvert au Collet-de-Dèze, à Génolhac en passant par Lespinas,

Champdomergue, Saint-Andéol, Vialas et autres lieux, nous avons un territoire extrêmement riche en souvenirs de cette période.

Dans la région de Mialet on a su mettre en valeur par le Musée-du-Désert la maison de "Rolland".

Pourquoi, avec une autre approche, ne pas intervenir ici ?

Tout le monde y trouverait son compte, les "locaux" par la richesse ainsi créée, les gens d'ailleurs qui auraient des raisons supplémentaires pour parcourir sentiers et drailles non seulement à la bonne saison où il est agréable de regarder la nature mais en tout temps puisque l'histoire serait toujours présente.

J'ajoute que bien évidemment, ce ne sont pas nos petites communes avec leurs petits moyens qui peuvent mettre tout cela en valeur mais je suis persuadé que les sommes qu'il faudrait rassembler pour y parvenir sont certainement moins importantes que ce qu'on voudrait nous faire croire.

Certes, tout cela mériterait une étude et une réflexion un peu plus approfondies mais il y faut surtout une volonté politique, une volonté ferme de construire un équipement global qui dépasse l'aménagement ponctuel et limité de telle salle de réunion par ci, de tel stade par là, de telle ferme-auberge ailleurs...

Quel sera, de nos "grands élus" celui (celle) qui voudra bien s'en saisir ?

Etienne PASSEBOIS

Paru dans "La Lozère Nouvelle" du 27 Mars 1998

Les Télécom et nous

"France Télécom" s'intéresse ces temps-ci à notre commune et y développe une activité dont on ne peut que se louer.

Ainsi, à proximité de l'ancienne gare CFD a été implanté un petit bâtiment qui est destiné à abriter un multiplexeur d'abonnés de grande capacité.

L'installation de ce nouveau matériel permettra de supprimer les concentrateurs d'abonnés de Saint-Privat-de-Vallongue et de raccorder en direct les abonnés de Saint-Frézal.

La qualité de service sur la zone sera donc améliorée et France Télécom pourra satisfaire sans problème les nouvelles demandes d'installation téléphonique.

L'emplacement a été choisi en accord avec le Parc national des Cévennes et il est convenu de dissimuler cet abri par la construction de murs en schiste avec une toiture en lauze. Le financement de l'opération est assuré par France Télécom et SDEE (Syndicat départemental d'électrification).

La commune percevra même une petite indemnité pour l'occupation des quelques mètres carrés de son terrain.

Ainsi, le mardi 24 mars, les responsables régionaux de France Télécom, conduit par M. Canso, nous faisaient l'honneur d'organiser une réunion de travail avec une quarantaine de participants à la maison communale.

Tous ceux qui sont passés, ce jour-là, sur le CD 29 n'ont pas manqué de regarder avec un certain étonnement, cette concentration peu habituelle de véhicules bleus stationnés sur le parking.

Le Foyer rural, le gîte du temple, une ferme auberge de la commune ont fort apprécié ces "visiteurs" et souhaitent vivement que cette initiative soit renouvelée.

Nous remercions cette administration qui sait sortir du milieu urbain et s'intéresse au monde rural profond.

Manifestation à Pénens Bas !

Pénens-bas
70 personnes contre
l'extrême-droite

À l'appel des habitants de Pénens-bas, quelque soixante-dix personnes ont manifesté, samedi 18 avril dans le hameau, en signe de solidarité avec le défilé national organisé à la même heure à Montpellier.

Tandis que plusieurs habitants de Saint Frézal s'étaient joints au rassemblement montpellierain, d'autres, accompagnés de manifestants de communes alentour, et même d'Alès, entendaient affirmer loin des villes que résister est l'affaire de tous, modestement jusque sur son lieu de travail ou d'habitation.

Ainsi, "les petits ruisseaux font les grandes rivières".

Un geste amical et politique. ■

Résultats des élections Régionales du 15 Mars 1998

Inscrits: 87.
 Votants: 54.
 Exprimés: 54.
 P. HUGON (Liste d'union avec Jacques BLANC): 14 voix.
 A. MATHIOT (FN): 1 voix.
 G. GLAVIER (PC, Les Verts, MDC): 7 voix.
 A. BERTRAND (PS): 23 voix.
 F. SAINT-LEGER (Majorité présidentielle): 3 voix.
 D.L. BLANC (Renouveau Gauliste): 0 voix.
 G. BRETON (Génération Écologie): 6 voix.

Pour la Lozère, la liste de P. HUGON obtient 2 sièges et celle d'A. BERTRAND 1 siège.

Résultats des élections Cantonales du 15 Mars 1998

Inscrits: 87.
 Votants: 54.
 Exprimés: 53.
 André PLATON: 20 voix.
 Maurice KLUQUE: 0 voix.
 Ghislaine GUIGNIER: 23 voix.
 Gérard MERSADIER: 10 voix.

André PLATON est élu Conseiller général du Canton du Pont de Montvert au premier tour avec 50,72% des voix.

Encombrants

Suite à une décision du Conseil municipal concernant les encombrants, une benne sera à la disposition des habitants du 15 au 25 mai.

Située sur la route du Cros à l'embranchement de la route des Crêtes, chacun pourra y déposer les objets dont il souhaite se débarrasser, à l'exclusion du verre et des produits toxiques.

Naissance

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Thérance chez Stéphanie Corbier et Bernard Delors, de Lézinier.

Info SIVOM Le Pont de Montvert

Une réflexion est engagée au niveau de notre canton concernant le développement économique.

Une réunion sera organisée avec l'ensemble des Élus.

Le Pont de Montvert (2)

À ne pas manquer!
 Le quatrième rassemblement des couteliers forgerons aura lieu au Pont de Montvert les 13 et 14 Juin.

Soyez les bienvenus à l'écomusée où ces artistes vous accueilleront à partir de 10 heures.

À voir et à revoir; absolument !

Location demande

Jeune couple de fonctionnaires, deux enfants, recherche en Cévennes (région St Frézal - St Andéol; maximum 40 minutes d'Alès) maison ancienne en location avec un peu de terrain (loyer plafond 2.500 F).

Écrire au journal.

Achat demande

Cherche à acheter résidence principale pour famille de quatre personnes dans le secteur basses Cévennes dans hameau ou à l'écart. Terrain bienvenu.

Tél: 04.66.45.42.19.
 Le soir ou week-end.

Le Pont de Montvert (3)

Le dimanche 28 Juin, le Syndicat d'Initiative du Pont de Montvert organise une randonnée à l'occasion du 120ème anniversaire du passage de Stevenson.

Du Bleynard au Pont de Montvert, sur 15 km.